

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Réunion Publique n° 1 – PLU, enjeux, PADD

Jeudi 11 octobre 2018

URBAN PROJECTS
Urbanisme Programmation urbaine

URBAN PROJECTS
58 avenue Georges Clemenceau
34000 Montpellier
contact@urbanprojects.fr



SOMMAIRE DE LA REUNION : CE SOIR AU MENU

Le PLU

- A quoi ça sert
- La procédure de révision
- Un contexte législatif lourd
- Des documents cadres à respecter
- Le mot du conseil municipal

Présentation de l'équipe

- Les bureaux d'études
- L'organigramme de l'équipe

Présentation des enjeux du diagnostic et de la traduction en PADD

Synthèse du PADD

La suite avec vous

- Calendrier global
- Les phases de concertation

LE PLU

- A. A quoi ça sert ?
- B. Quelle est la procédure de révision
- C. Un contexte législatif lourd
- D. Des documents cadres à respecter
- E. Le mot du conseil municipal

Ia – Un PLU à quoi ça sert ?

Le PLU est un outil essentiel dans la perspective d'une politique d'aménagement ambitieuse et fédératrice reposant sur un projet de territoire durable. Prospectif, il sera l'expression du projet urbain de la Ville à horizon 2030. Il permet aujourd'hui d'anticiper l'urbanisation de la commune et ses aménagements futurs en respectant le contexte législatif et les équilibres existants à Laroque : tissu urbanisé, espaces naturels et zones agricoles, secteurs à enjeux environnementaux et Hydrauliques.

- ❖ Anticipation
- ❖ Qualité de vie
- ❖ Aménagement du territoire
- ❖ Développement Durable

Ib – Un contexte législatif lourd et en constante évolution

Plusieurs lois promulguées en faveur d'une urbanisation concentrée et des normes environnementales prédominantes

- ✓ Pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (du 8 août 2016)
- ✓ Relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (du 7 juillet 2016)
- ✓ Transition Energétique pour la Croissance Verte (17 août 2015)
- ✓ Avenir Agriculture, Alimentation et la Forêt (13 octobre 2014)
- ✓ Engagement National pour l'Environnement (grenelle 2 - 12 juillet 2010)
- ✓ Modernisation de l'agriculture et de la pêche (27 juillet 2010)

Les lois DUFLOT (1 à 7) dont

- ✓ Du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social
- ✓ Du 24 mars 2014 Accès pour le logement et l'urbanisme rénové (ALUR)

Les Lois pour l'organisation du territoire

- ✓ 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)
- ✓ Nouvelle Organisation du Territoire de la République (7 août 2015)

Son rôle

- Gérer les politiques
 - D'urbanisation
 - Équipements publics (école, crèche, station d'épuration, alimentation en eau potable)
 - Densifier, rationaliser l'utilisation de l'espace, limiter les déplacements
 - De préservation de l'environnement
 - De la faune et la flore (dynamique des écosystèmes)
 - De la ressource en eau
 - De la qualité de l'air
 - De préservation des terres agricoles
 - Qualité agro-pédologique
 - Diversification des cultures
 - Maintien des exploitations
 - Zéro phyto
- Définir un véritable projet de territoire connecté aux réalités voisines
- Définir les conditions d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire...)

Son contenu

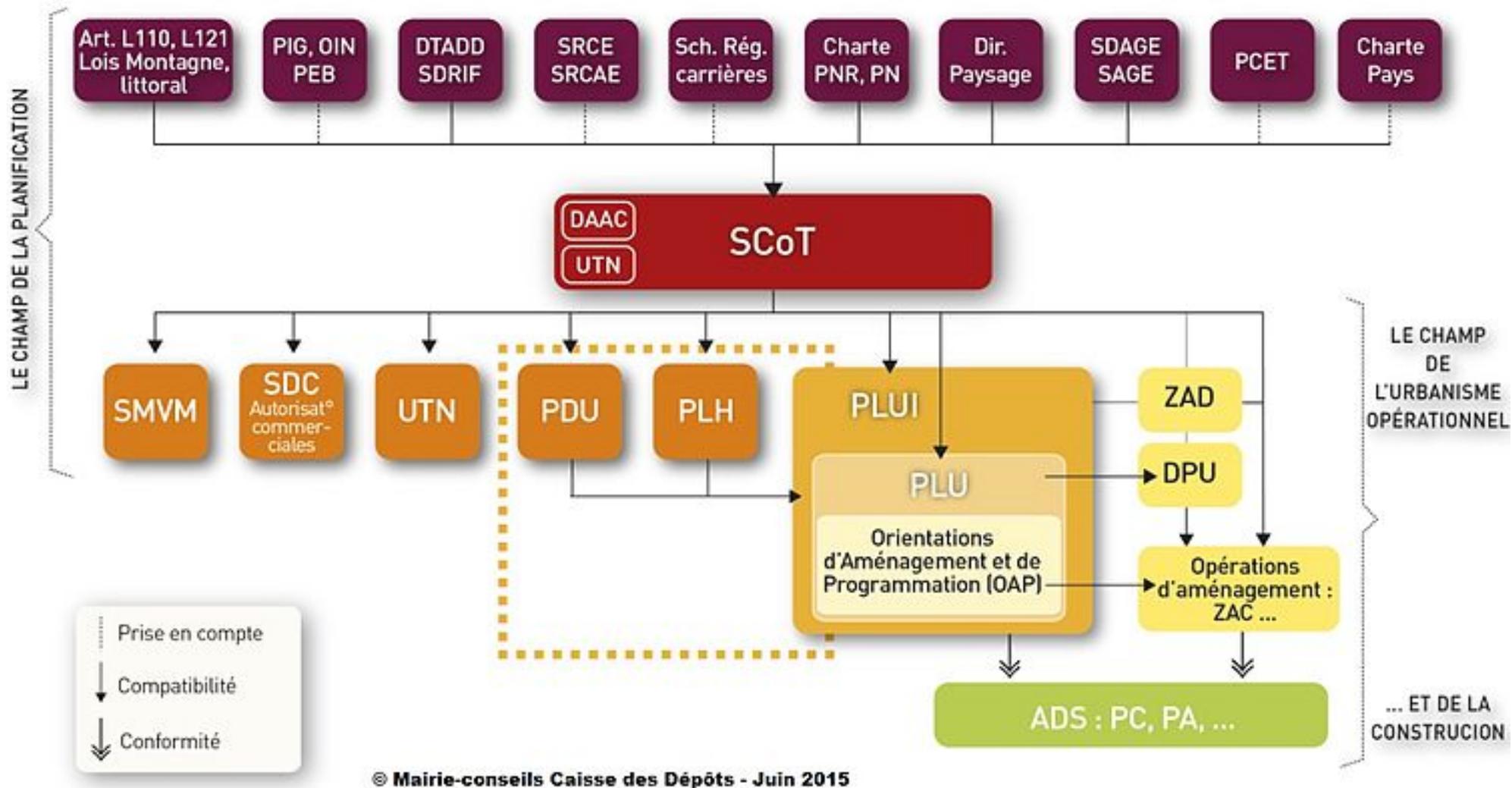
- Rapport de présentation – PADD – règlement – zonage – OAP - annexes
- Evaluation environnementale si DREAL la requiert

Sa durée de vie

- 9 ans selon les dernières dispositions de la loi ALUR

- Sa logique (depuis la loi SRU - loi ALUR)
 - Fixer des objectifs en termes de :
 - Population (apport...) cadrée par SCOT
 - Équipements publics (prioritaires...) cadrés par le financement
 - Consommation d'espace cadrée par SCOT, Préfet, CDPENAF
 - Reconstruire la ville sur la ville
 - Combler les dents creuses puis densifier les parcelles sous exploitées, puis lutter contre les logements vacants
 - Coudre l'urbanisation par des limites franches (interface domaine agricole) : achever les zones NA existantes si elles s'inscrivent dans ce principe
 - En cas de besoins supplémentaires : on s'étend sur le domaine agricole
 - Économiser les terres agricoles et naturelles
 - Justification au regard des besoins (notamment sur un plan intercommunal)
 - Extension sur le domaine agricole où les terres offrent la moindre qualité agro-pédologique
 - Extension sur les terres où l'exploitation n'est pas mise en péril

Ic – Des documents régionaux et supra-communaux à respecter



Ic – De nombreux acteurs : Les personnes publiques associées / consultées

- Le Préfet
 - L'autorité environnementale (préfet de Région) - DREAL
 - En matière d'urbanisme (préfet d'arrondissement) - DDTM
 - En matière de santé (eau potable...) : ARS
 - En matière de protection des édifices protégés : ABF – STAP
 - En matière de préservation des sites archéologiques : DRAC
- Les Présidents
 - Conseil Régional : tous les schémas vus avant
 - Conseil Départemental : action sociale, eau potable, route, SDIS
 - Chambres Consulaires (CCI, CA, CM)
 - ECPI
 - Bailleurs sociaux publics
- Centre National de la Propriété Forestière
- Institut National des Appellations d'Origine
- Maires des communes voisines
- Les associations agréées

Ic – De nombreux acteurs : le rôle de chacun

Les commissions

- CDPENAF (commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers)
- CDSPN (commission départementale des sites paysages et de la nature)

Les citoyens

- La concertation
 - Registre disponible en mairie aux heures et jours d'ouverture de la Mairie
 - Réunions publiques
 - Permanence en mairie
 - Bilan de la concertation
- L'enquête publique
 - Commissaire enquêteur nommé par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier
 - Conduit son enquête publique selon sa volonté encadrée par le code de l'environnement
 - Rapport, conclusions et avis motivé

Les propriétaires

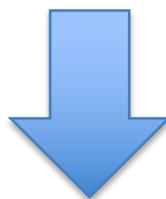
- La concertation
- L'enquête publique

Le Conseil Municipal – le Maire / Le Conseil Communautaire - Président de l'EPCI

- Ils prennent les délibérations arrêtés et arrêtent, approuvent le PLU

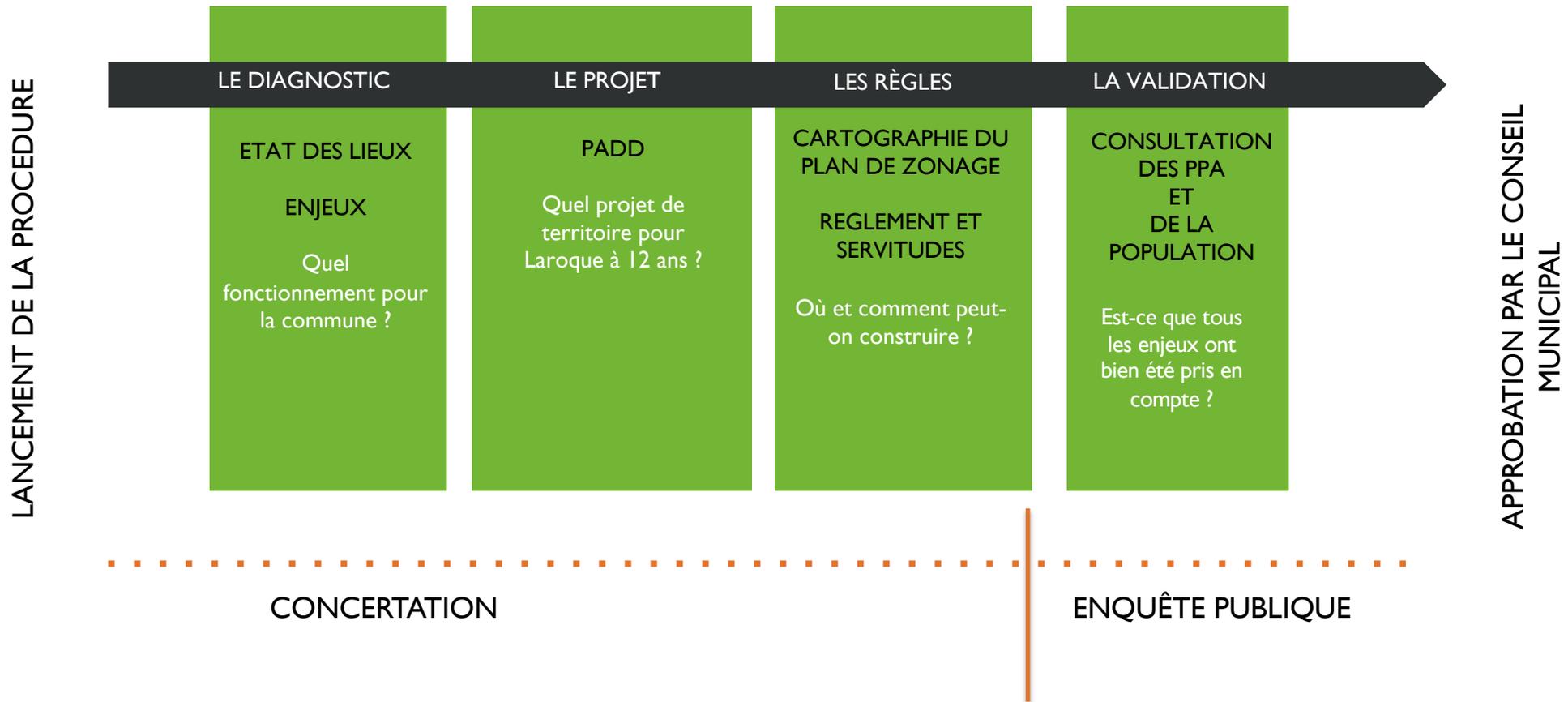
Id – Incidence de l'absence de SCOT sur le territoire

- Principe d'urbanisation limitée en cas d'absence de SCOT opposable
- Le préfet accepte ou non un principe de dérogation après l'avis de la Commission départementale de la protection des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF)



Les services de l'état (DDTM) jouent donc un rôle centrale dans la procédure

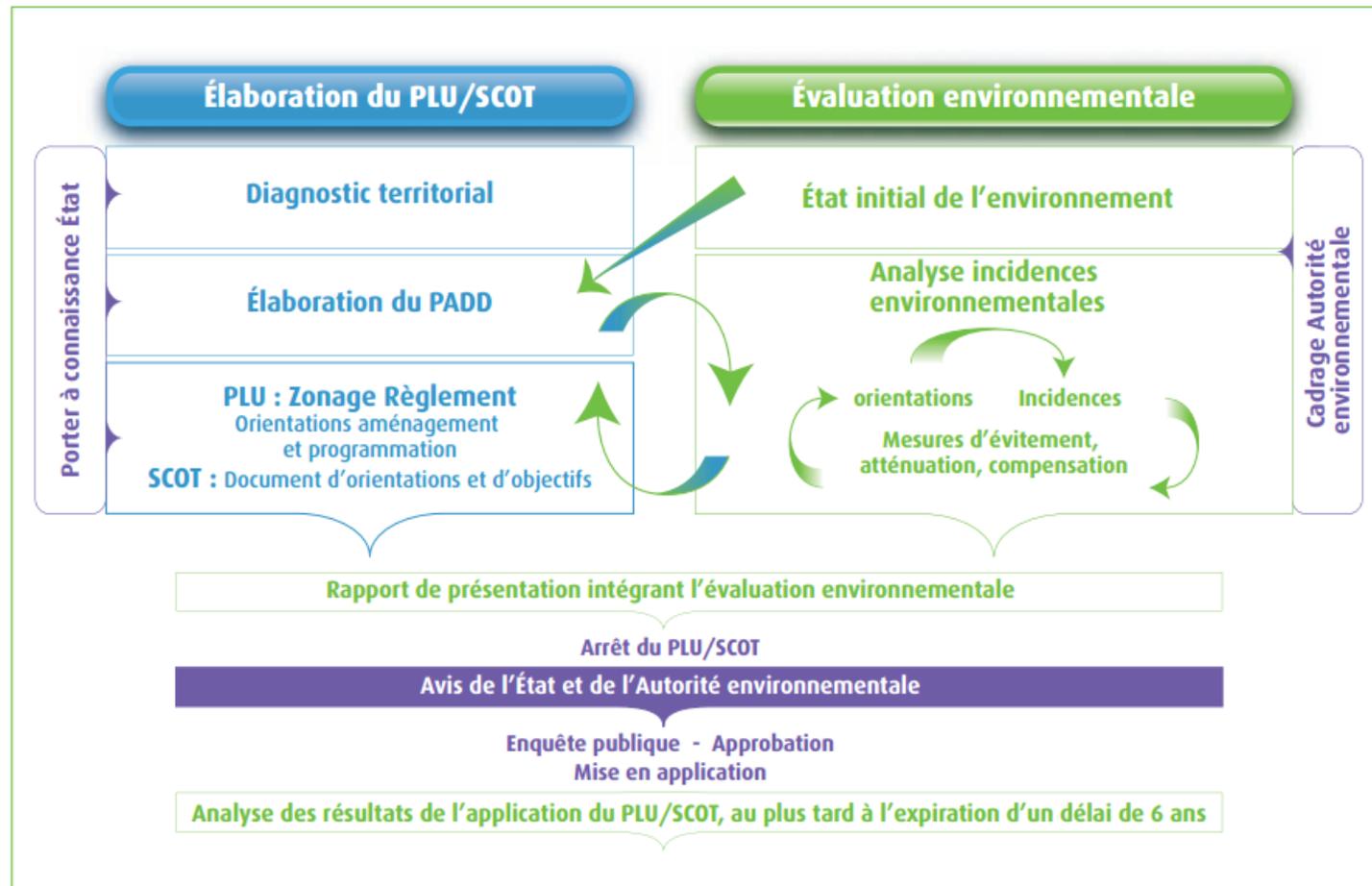
Ie – Les grandes étapes de la révision d'un PLU



Ie – Les grandes étapes de la révision d'un PLU

→ Un territoire couvert par des sites Natura 2000

La démarche d'évaluation environnementale



2a – Présentation des compétences nécessaires pour répondre à ces enjeux

- URBANISTES
- ENVIRONNEMENTALISTE
- PAYSAGISTE
- EXPERTISE AGRICOLE



2b – L'équipe projet

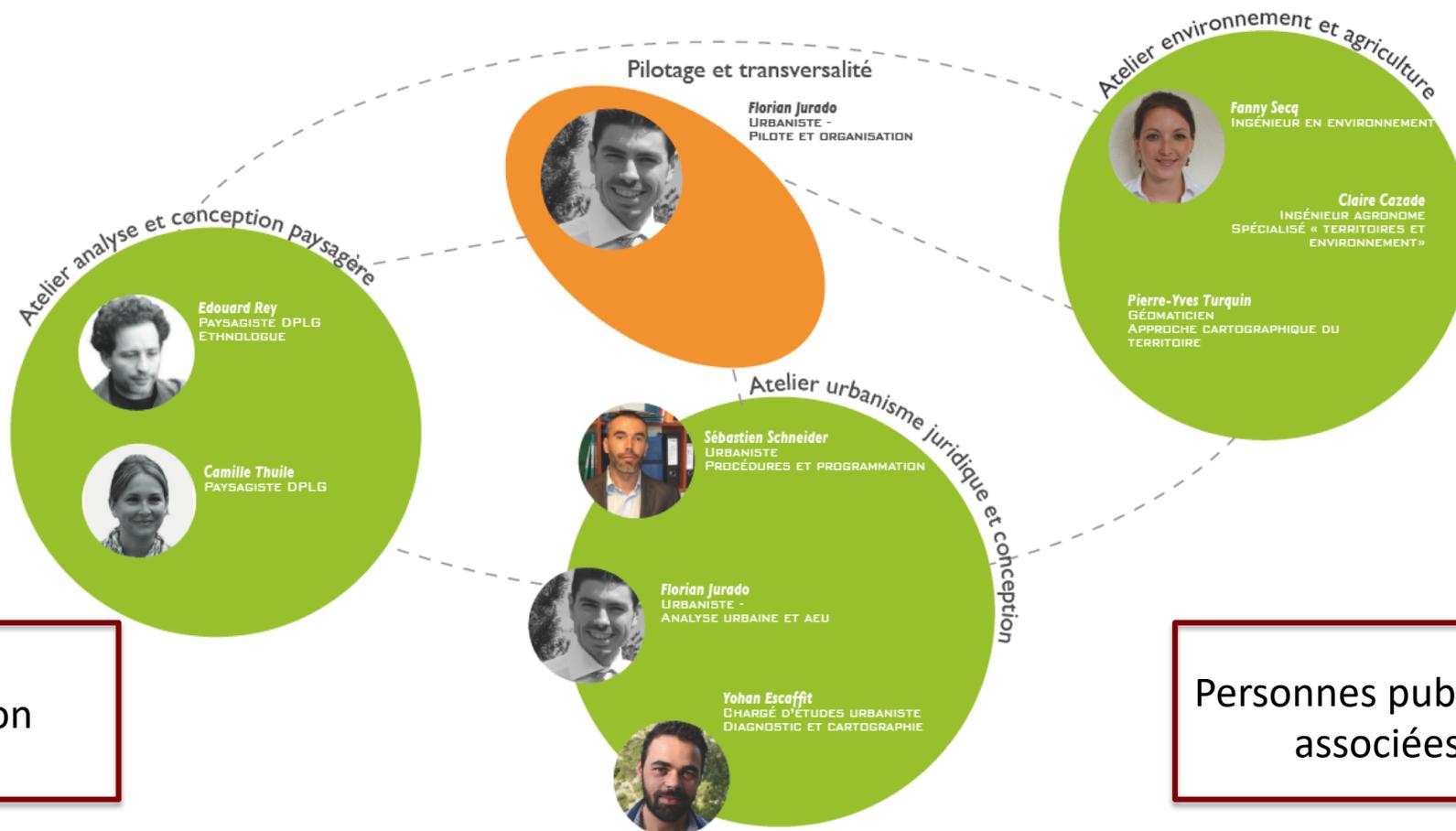
L'équipe Municipale

Services de la mairie

Votre projet de territoire...
....Notre équipe

Population

Personnes publiques associées



LES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC ET LEUR TRADUCTION DANS LE PADD

Le contenu du diagnostic

Partie I : Diagnostic territorial

1.Contexte communal et intercommunal

Situation communale, **documents cadres et servitudes**

2.Diagnostic socio-économique

L'évolution de la population, de la structure des ménages, du **parc de logements** et des activités économiques

3.Diagnostic socio-économique

Les dynamiques commerciales, l'emploi, les entreprises

4.Diagnostic agricole

Les surfaces cultivées, les exploitants, les risques et les atouts du territoire

5.Les équipements et les services

Les équipements administratifs et scolaires, culturels, culturels et sportifs ; les espaces publics et **les réseaux**

6. Transports, mobilités, déplacements

Le réseau viaire, les modes de transport et les déplacements, les mobilités alternatives (vélo, car et bus) et le stationnement public

7.Organisation urbaine et dynamiques

La croissance urbaine et la **consommation foncière**, la morphologie et les typologies de bâtis, les limites et franges urbaines, les **potentiels de densification et de restructuration des espaces bâtis**, le patrimoine

Partie II : État initial de l'environnement

1.Objectifs et contexte de l'étude

Le cadre réglementaire et la méthodologie de travail

2.L'environnement physique

Le climat, la géologie, le relief et **l'hydrographie**

3.Analyse paysagère

Le grand paysage et ses perceptions, les **éléments structurants du paysage**, l'évolution du paysage

4.Biodiversité et milieux naturels

Les espaces naturels (habitat et espèces), les outils de protection, de gestion et d'inventaire, la **trame verte et bleue**

5.Ressources naturelles

Eau, énergie, utilisation du sol et **consommation d'espace**

6.Pollutions et nuisances

Assainissement des eaux usées, déchets, nuisances olfactives et sonores, qualité de l'air, sites et sols pollués

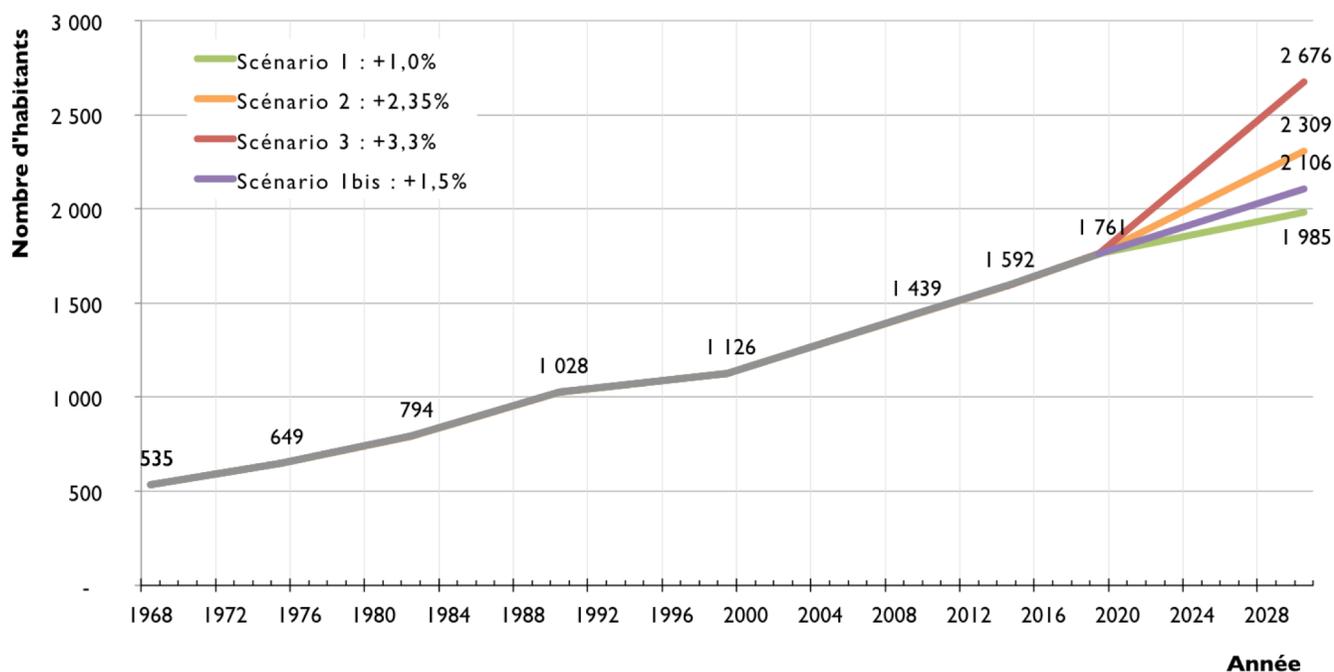
7.Risques naturels et technologiques

Les risques naturels (inondation), les risques technologiques (transport de matières dangereuses RD609)

Diagnostic sociodémographique

Évolution et perspectives de croissance démographique

- ✓ Croissance démographique importante et constante depuis 1968. Un taux annuel moyen de 2,35% entre 1968 et 2014, avec un pic à 3,3% entre 1982 et 1990
- ✓ +2,0% de croissance annuelle moyenne entre 2009 et 2014
- ✓ Quatre scénarios de croissance pour 2030 : 1%, 1,5%, 2,35% et 3,3%



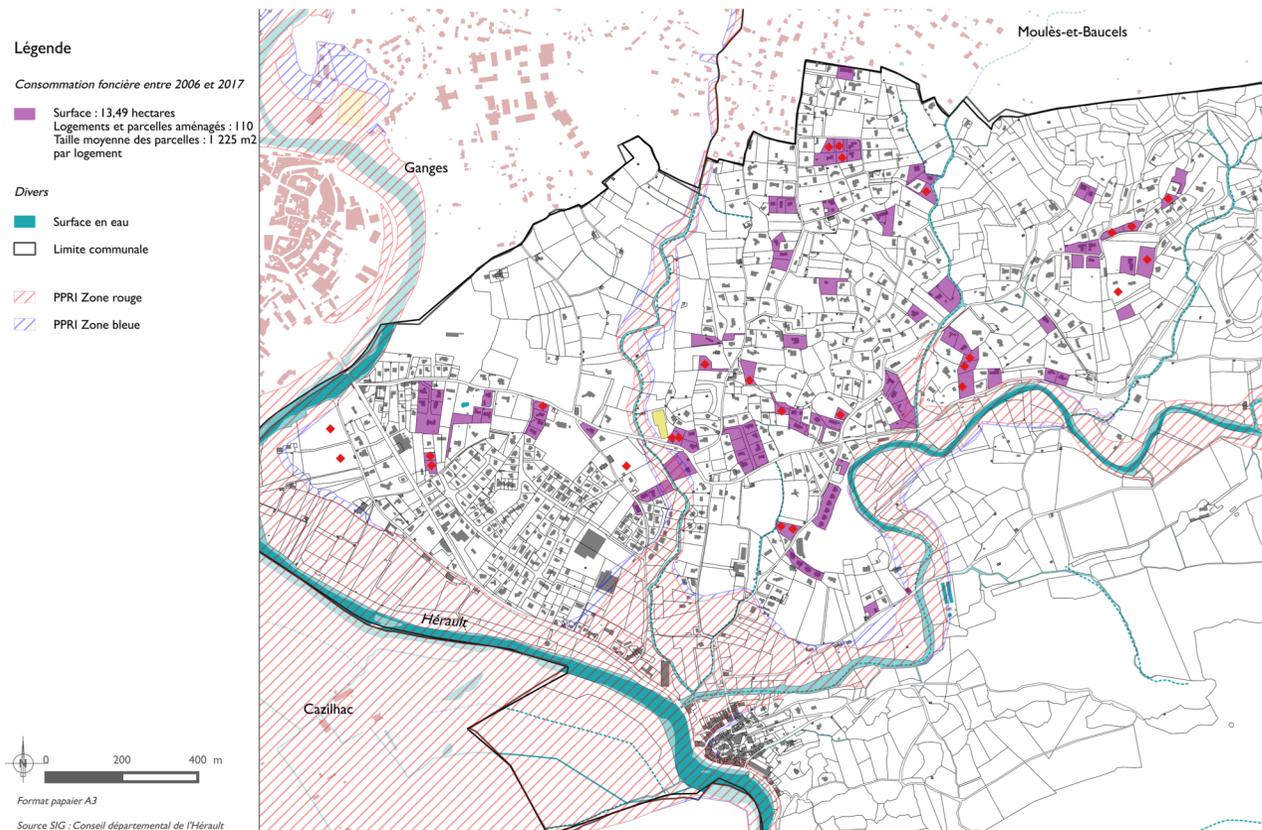
Diagnostic sociodémographique

Enjeux identifiés et orientations/objectifs du PADD

Enjeux (diagnostic)	Orientations/objectifs (PADD)
<ul style="list-style-type: none"> • Projeter le territoire à l'horizon 2030 pour en faire ressortir les besoins en termes de logements, d'équipements, de services et d'activités économiques ; • Poursuivre la production de logements pour répondre aux besoins liés à la croissance démographique et au desserrement des ménages ; • Diversifier les formes d'habitat et la typologie des logements pour faciliter l'implantation de ménages de petites tailles et aux revenus modestes ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre une croissance annuelle moyenne de 1,5% sur la période 2019-2030 ; • Produire environ 200 logements sur 2019-2030 pour répondre aux besoins de la croissance et du desserrement ; • Favoriser la diversification de l'offre en logements (petite et grande taille) et la typologie de l'habitat (individuel et collectif si possible) ; • Assurer la production de logements aidés et communaux dans le centre ancien par l'utilisation des outils de mixité sociale du code de l'urbanisme.

Diagnostic urbain

- ✓ Analyse de la consommation d'espace entre 2006 et 2017 : une consommation modérée avec 11,66 hectares en 11 ans, soit environ 1 200 m² par logements en moyenne ;
- ✓ Des espaces urbanisés essentiellement au nord, en assainissement non collectif ;
- ✓ Les types de sol principalement impactés sont des **friches** ou des **parcelles cultivées**.



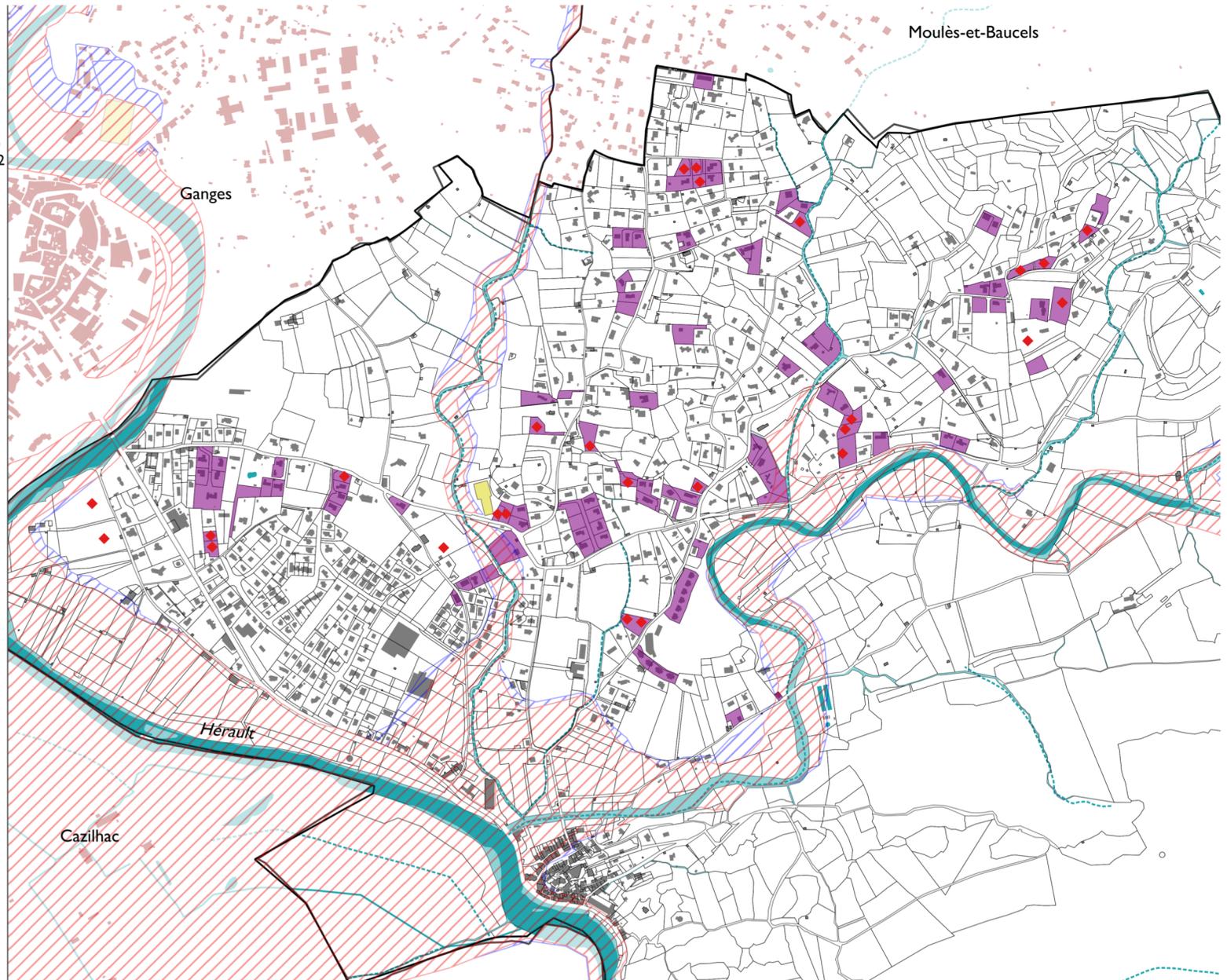
Légende

Consommation foncière entre 2006 et 2017

■ Surface : 13,49 hectares
 Logements et parcelles aménagés : 110
 Taille moyenne des parcelles : 1 225 m² par logement

Divers

- Surface en eau
- Limite communale
- ▨ PPRI Zone rouge
- ▨ PPRI Zone bleue

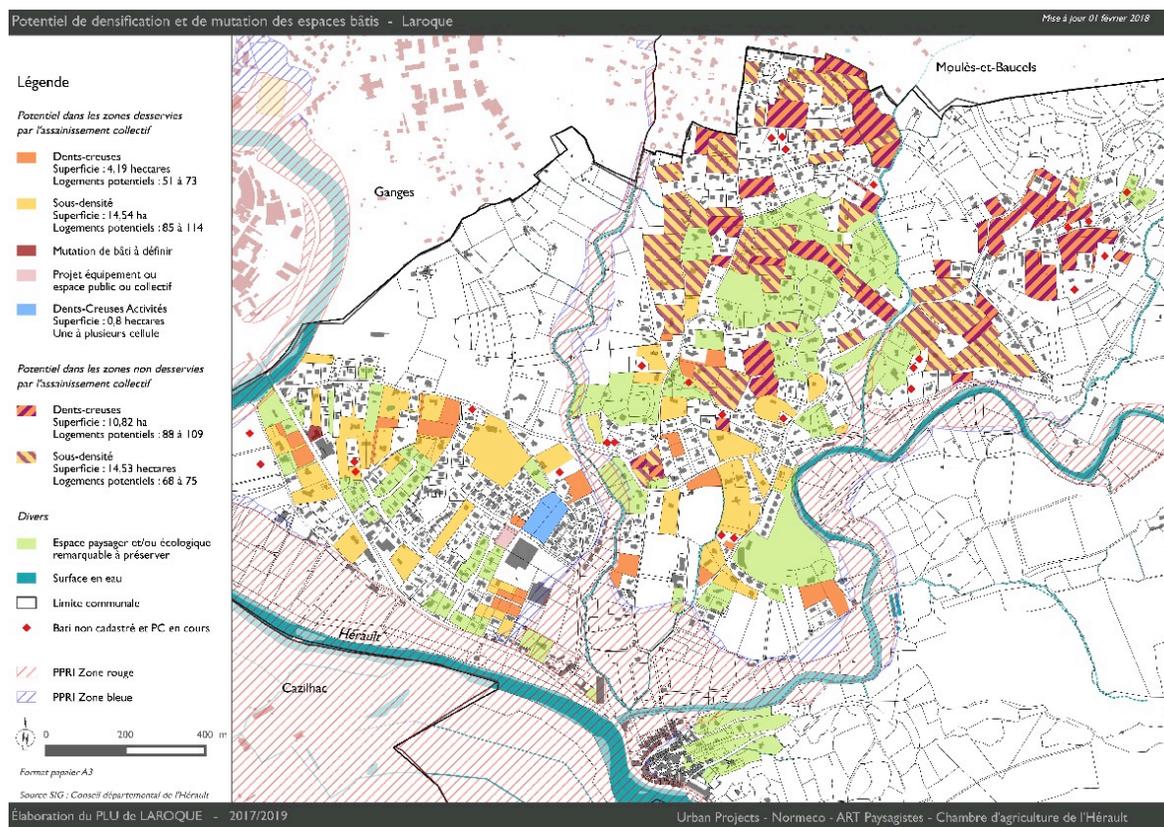


Format papier A3

Source SIG : Conseil départemental de l'Hérault

Diagnostic urbain

- ✓ Analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis :
 - ✓ Un important potentiel en dents-creuses à mobiliser, dont 0,8ha pour des activités ;
 - ✓ Une densification à encourager mais aussi à encadrer pour assurer la préservation du cadre de vie et la structuration du réseau viaire.



En assainissement collectif :

- ✓ 51 à 73 logements en dents-creuses
- ✓ 85 à 114 logements par divisions parcellaires

En assainissement non collectif :

- ✓ 88 à 109 logements en dents-creuses
- ✓ 68 à 75 logements par divisions parcellaires

Légende

Potentiel dans les zones desservies par l'assainissement collectif

- Dents-decreuses
Superficie : 4,19 hectares
Logements potentiels : 51 à 73
- Sous-densité
Superficie : 14,54 ha
Logements potentiels : 85 à 114
- Mutation de bâti à définir
- Projet équipement ou espace public ou collectif
- Dents-Creuses Activités
Superficie : 0,8 hecctares
Une à plusieurs cellule

Potentiel dans les zones non desservies par l'assainissement collectif

- Dents-decreuses
Superficie : 10,82 ha
Logements potentiels : 88 à 109
- Sous-densité
Superficie : 14,53 hectares
Logements potentiels : 68 à 75

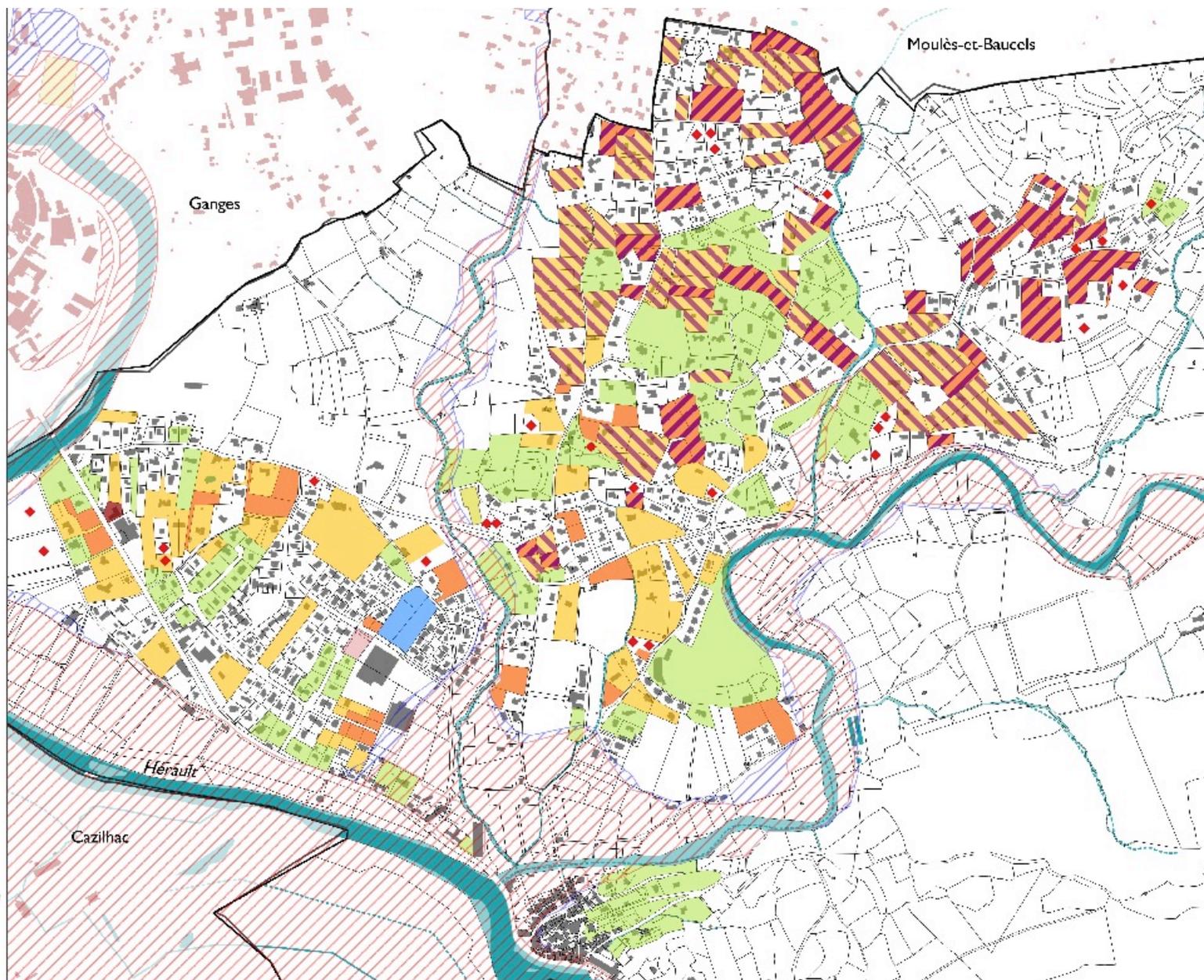
Divers

- Espace paysager et/ou écologique remarquable à préserver
- Surface en eau
- Limite communale
- Bari non cadastré et PC en cours
- PPRi Zone rouge
- PPRi Zone bleue



Format papier A3

Source SIG : Conseil départemental de l'Hérault



Diagnostic urbain

Simulation de la consommation foncière future au regard des scénarios de croissance

	Scénario 1	Scénario 1 bis	Scénario 2	Scénario 3	
	1,00%	1,50%	2,35%	3,30%	
Apport démographique	223	345	566	915	
Besoin en logements pour la croissance	102	157	257	381	
Besoin en logements pour le desserrement des ménages (-0,4% personnes par ménage par an)	47	51	59	68	
Logements à produire entre 2019 et 2030	149	208	316	449	
Réinvestissement de logements vacants (50% au dessus de la tranche de 5%)			28		
Comblement des dents creuses (6/7 PC par an)			70		
Densification des sous-densité			55		
Reste à produire en AU entre 2017 et 2030	- 4	55	164	297	
Foncier à mobiliser	Densité 15 logts/ha	- 0,3	3,7	10,9	19,8
	Densité 20 logts/ha	- 0,2	2,8	8,2	14,8

Diagnostic urbain

Enjeux identifiés et orientations/objectifs du PADD

Enjeux (diagnostic)	Orientations/objectifs (PADD)
<ul style="list-style-type: none"> • Prioriser la construction des parcelles libres et équipées en zone urbanisée pour contenir l'urbanisation dans son enveloppe et limiter l'étalement urbain ; • Accompagner la division parcellaire sur les terrains sous-densifiés au Vigné pour favoriser la proximité des lieux de vie avec les lieux d'activités et de loisirs ; • Poursuivre les rénovation de l'habitat ancien dans le centre historique ; • Préserver les masses végétales les plus remarquables et les espaces naturels fortement contraints par la topographie afin de pérenniser la qualité écologique, paysagère et urbanistique des quartiers ; • Anticiper les enjeux d'une densification sur les équipements et réseaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser environ 75% du foncier nécessaire à la croissance urbaine dans les espaces urbains existants, définition des limites d'urbanisation à maintenir et à structurer ; • Développer éventuellement les extensions d'urbanisation en continuité du bâti, notamment dans une optique de redéfinition des franges urbaines nord-est et le long de l'Aubanel ; • Ventiler la densité sur la commune afin de respecter le contexte propre à chaque quartier tout en réduisant d'environ 30% la taille moyenne des parcelles ; • Poursuivre la dynamique d'acquisition de biens dans le centre ancien pour rénover le bâti et remettre sur le marché des logements vacants ; • Protéger et préserver les espaces naturels et boisés.

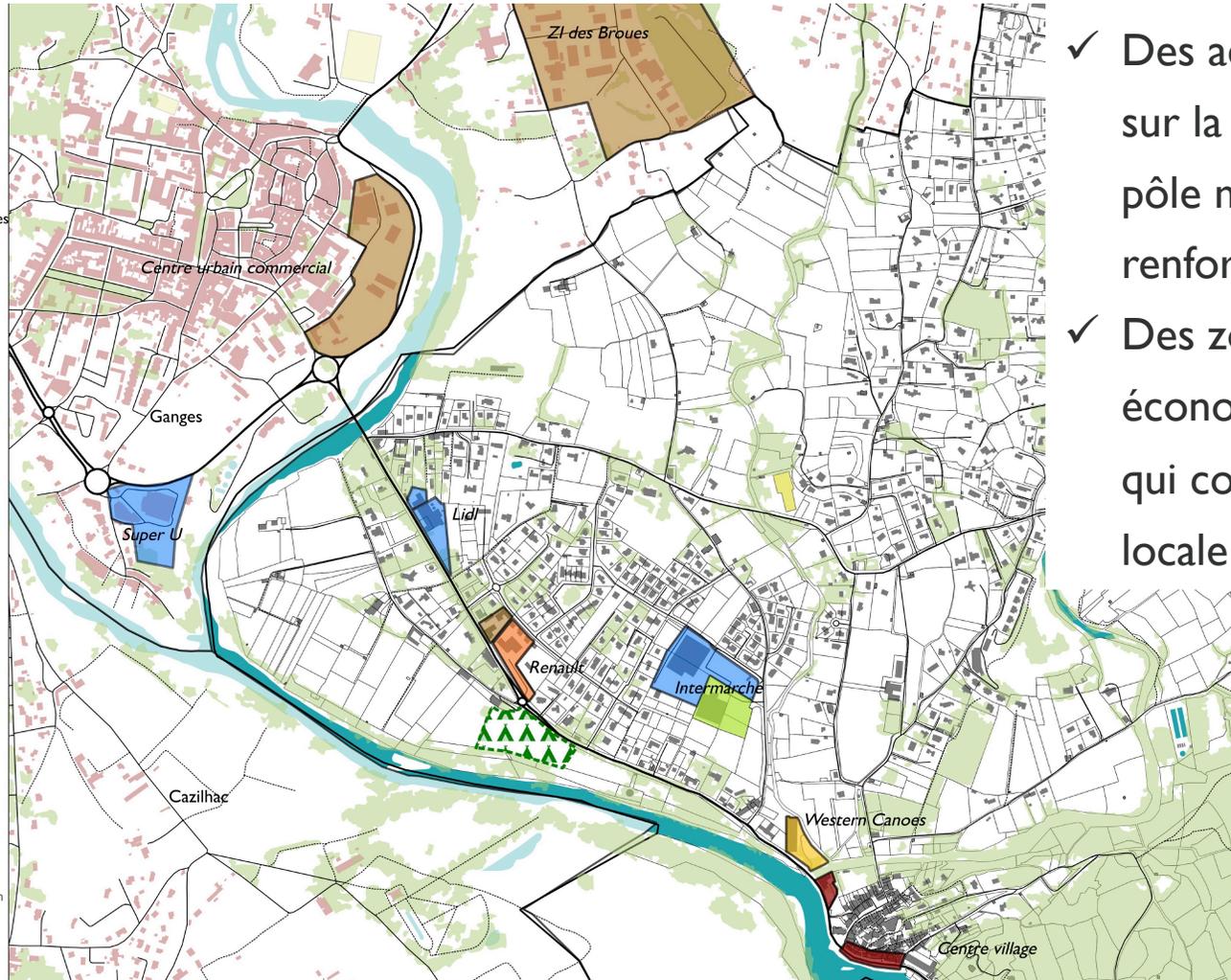
Diagnostic socioéconomique

Caractéristiques de l'emploi et de l'activité économique

Légende

Type d'activité dominante

- GMS Alimentation
- GMS Bricolage
- GMS Automobile
- Mixte restauration/artisanat/services
- Restauration
- Loisirs
- Camping



- ✓ Des activités dispersées sur la commune et un pôle marchand à renforcer
- ✓ Des zones d'activités économiques à Ganges qui complètent l'offre locale



Format papier A3
 Source SIG : Conseil départemental de l'Hérault

Diagnostic socioéconomique

Enjeux identifiés et orientations/objectifs du PADD

Enjeux (diagnostic)	Orientations/objectifs (PADD)
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à développer la création d'emploi en parallèle de la croissance démographique pour limiter les déplacements vers les territoires voisins, notamment dans la métropole montpelliéraine ; • Revitaliser le centre-ville de Laroque et valoriser les commerces et restaurants des berges de l'Hérault ; • Limiter l'éparpillement des activités économiques le long de la D986 et favoriser le regroupement des commerces et services ; • Soutenir la création d'entreprises et d'établissements sur la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement de salles d'exposition dans le centre ancien ; • Faciliter l'implantation de commerces dans le centre ancien, notamment par l'acquisition de rez-de-chaussée commerciaux et la mise à disposition à des entrepreneurs ; • Participer à la vitalité du centre ancien par la politique du logement ; • Permettre un développement maîtrisé du pôle commercial Intermarché avec l'implantation de nouveaux commerces et services ;

Diagnostic tourisme

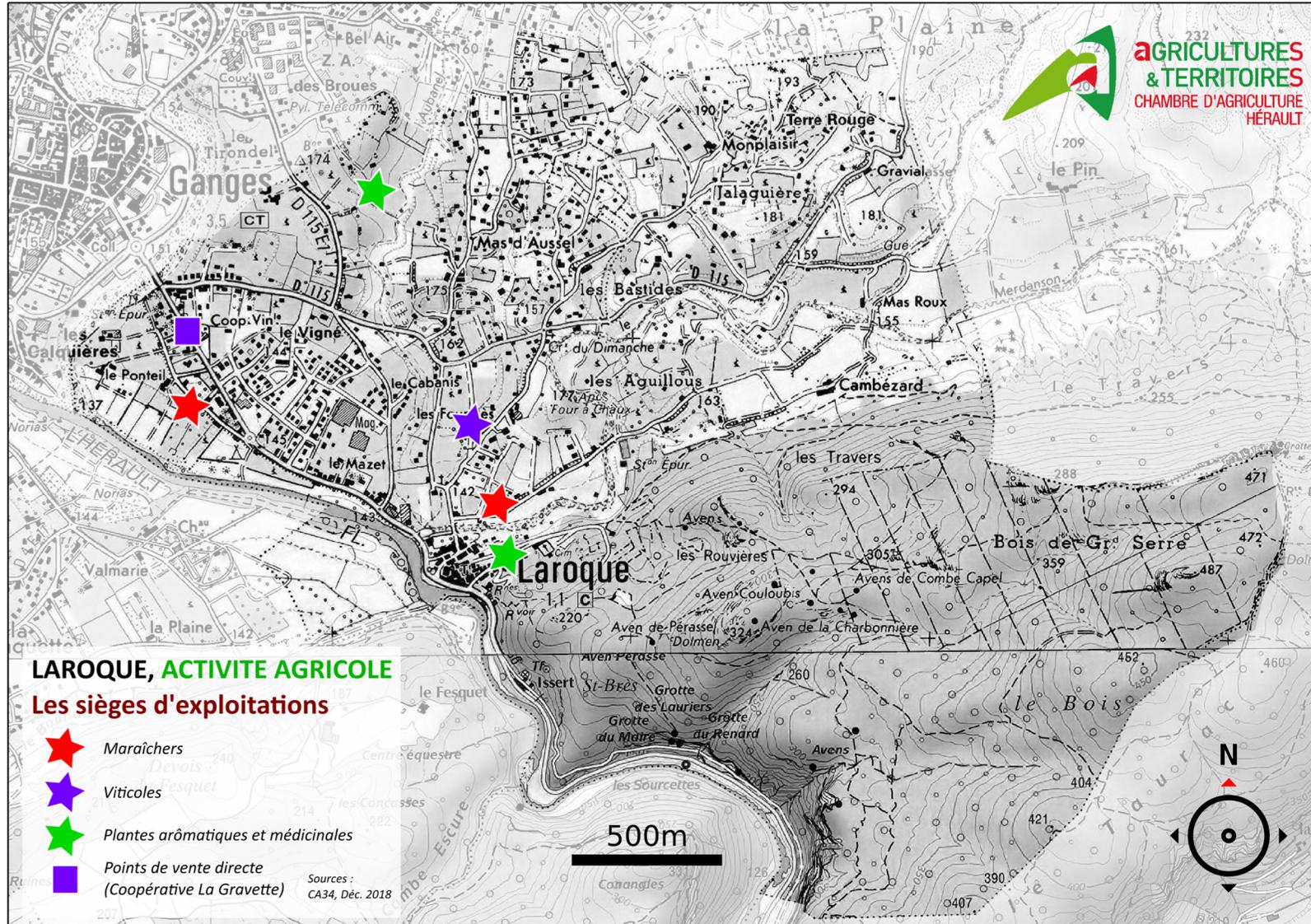
Enjeux identifiés et orientations/objectifs du PADD

Enjeux (diagnostic)	Orientations/objectifs (PADD)
<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre en hébergement touristique, notamment au camping Le Tivoli ; • Sécuriser les accès au fleuve par la D986, tout particulièrement en dehors du village ; • Augmenter la capacité des aires de stationnement au départ des chemins de randonnée ; • Assurer la sécurité des randonneurs en milieu urbain, particulièrement pour le GR60 ; • Renforcer l'offre culturelle en période estivale (exposition, animations publiques...) et l'attrait du patrimoine local par sa mise en valeur et une communication plus abondante. 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et améliorer les infrastructures d'accueil en hébergement : permettre le développement des gîtes, chambres d'hôte... • Valoriser les sentiers et itinéraires patrimoniaux par leur signalisation et leur balisage ; • Garantir la compatibilité du PLU avec une potentielle réouverture de la Grotte des Lauriers ; • Développer les activités sportives et de loisirs, notamment par de nouvelles structures adaptées ; • Poursuivre le développement de salles d'exposition dans le centre ancien ; • Optimiser les aires de stationnement existantes et étudier toute les possibilités de renforcer l'offre, notamment derrière la Mairie en favorisant la mutualisation avec diverses fonctions urbaines.

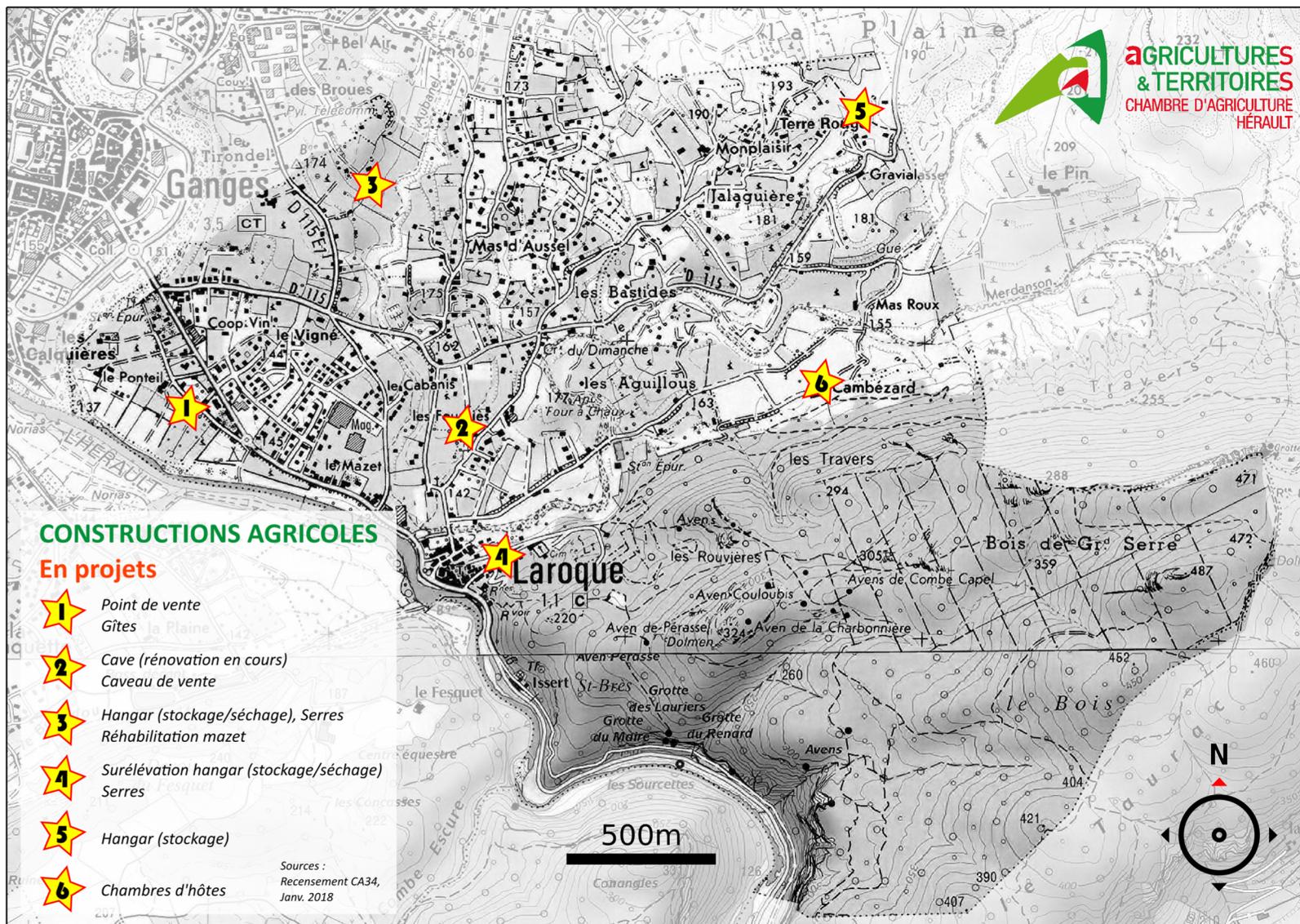
Diagnostic agricole

- ✓ Activité agricole en mutation : hausse notable de la dynamique agricole par la diversification (PAM, Maraîchage) mais l'Otex dominante reste la viticulture ;
 - ✓ Un espace agricole circonscrit et menacé par l'étalement urbain non maîtrisé ;
- Projets de développement agricole : constructions et recherche de foncier ;
- ✓ Des besoins notables en constructions nécessaires à l'activité agricole en zone agricole ;
 - ✓ Un espace agricole à fort potentiel agronomique mais sous-exploité (50% des espaces non affectés) ;
 - ✓ Les unités agricoles secteurs :
 - ✓ 2 secteurs agricoles à conforter : La plaine viticole du Merdanson (site 4) ; Le lit inondable de l'Hérault (site 3) ;
 - ✓ 2 secteurs agricoles sous forte pression à maintenir : La plaine de Ganges/Laroque avec un risque de conurbation (site 1) ; les contreforts du Ranc de Barès au lieu-dit Terres Rouges menacés par le mitage résidentiel (site 2).

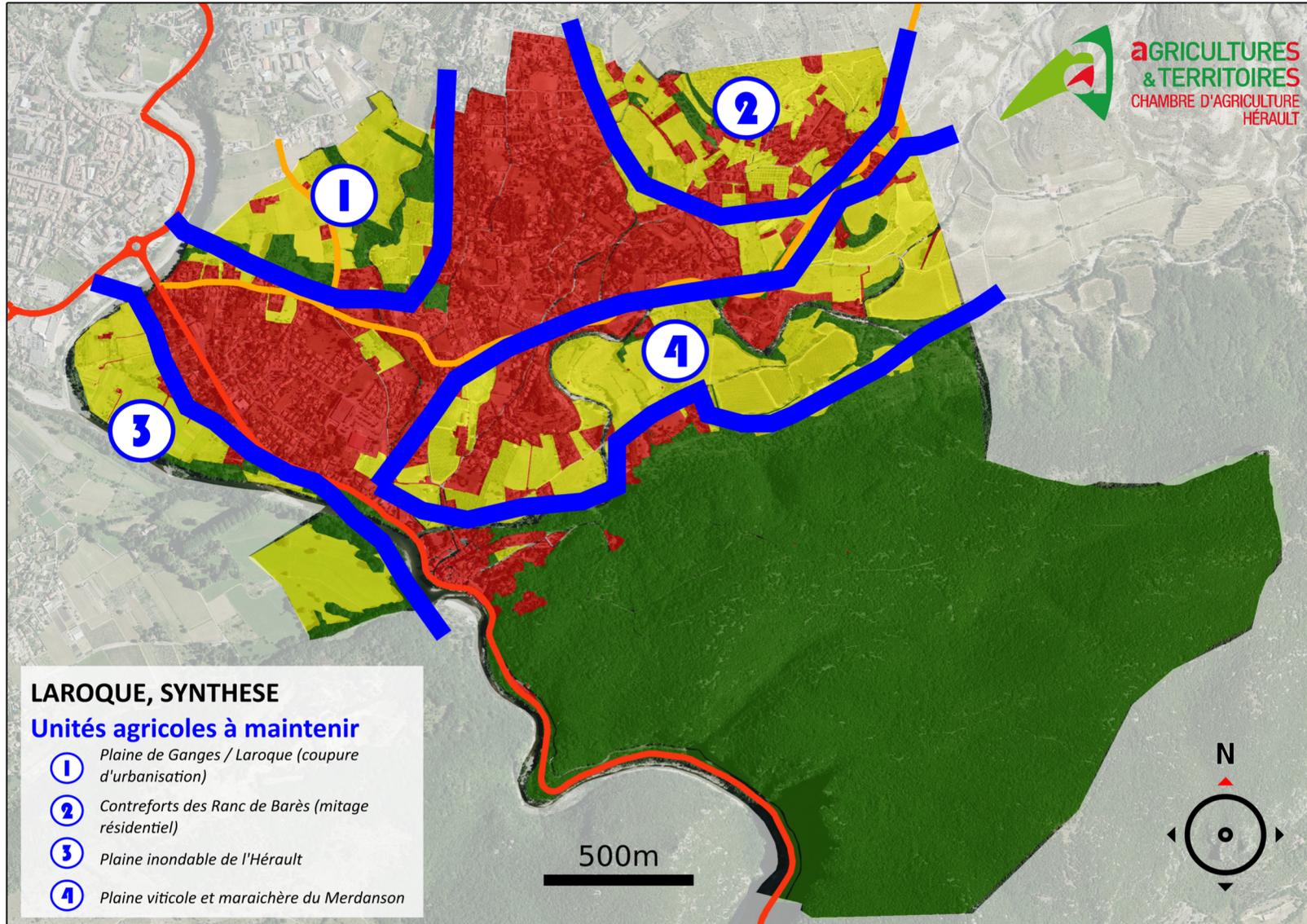
Diagnostic agricole



Diagnostic agricole



Diagnostic agricole



Diagnostic équipements et espaces publics

Les équipements publics

- ✓ Une offre en équipements répondant à une partie des besoins : salles d'exposition, terrains de tennis...
- ✓ Une volonté d'offrir de nouveaux équipements qualitatifs à la population : salle polyvalente, terrains de jeux et de sports...
- ✓ Des équipements sanitaires potentiellement insuffisant à long terme, tout particulièrement la STEP ;
- ✓ Les écoles, gérés par l'intercommunalité, suffisent aux besoins actuels et futurs.

Les espaces publics

- ✓ Une approche qualitative :
 - ✓ Certaines places publiques peu valorisées (revêtement, aménagements, mise en valeur du bâti) ;
 - ✓ Un partage de l'espace piétons/véhicules à rééquilibrer ;
 - ✓ Des espaces verts à développer et à aménager.

Diagnostic équipements et espaces publics

Légende

Surface en eau

Équipements publics

- Aire de jeux
- Chapelle - Église
- Cimetière
- Loisirs sportifs
- Mairie

Espaces publics

- Berges de l'Hérault
- Jardin
- Parking
- Place
- Prairie



Format papier A3

Source SIG : Conseil départemental de l'Hérault

Diagnostic équipements et espaces publics

Enjeux identifiés et orientations/objectifs du PADD

Enjeux (diagnostic)	Orientations/objectifs (PADD)
<ul style="list-style-type: none"> • Étoffer l'offre d'équipements culturels pour renforcer l'attractivité du centre ancien et ses activités économiques ; • Aménager qualitativement les places et placettes du centre-ville pour favoriser leur appropriation, renforcer la place du piéton et participer à la mise en valeur du cadre bâti ; • Profiter des impératifs en matière de gestion des inondations pour développer des espaces verts publics, profitables à la fois aux Laroquois et aux touristes ; • Renforcer la capacité de traitement de la STEP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement de salles d'exposition dans le centre ancien ; • Créer un nouvel équipement public structurant de type salle polyvalente ; • Renforcer le pôle sports et loisirs près de la mairie, notamment dans les zones inondables de part et d'autre de l'Aubanel ; • Mettre en adéquation la capacité nominale de la STEP avec les prévisions de croissance : 1 900 eqh envisagés, hors secteurs du SPANC ;

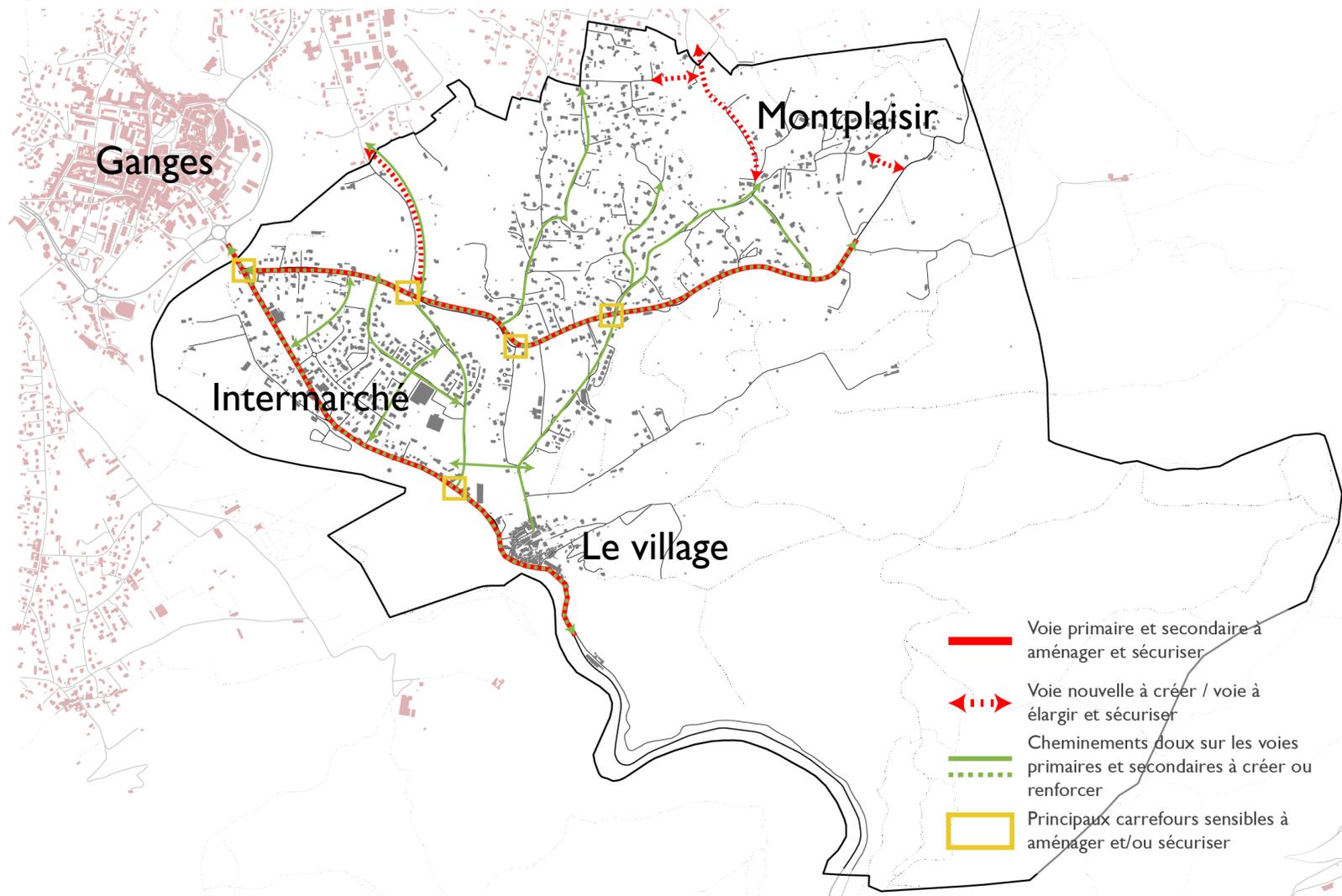
Diagnostic transports et déplacements

Enjeux identifiés et orientations/objectifs du PADD

Enjeux (diagnostic)	Orientations/objectifs (PADD)
<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les principaux points de croisement difficiles des axes routiers primaires et secondaires ; • Développer des liaisons transversales interquartiers et faciliter les liaisons entre la D986 et la D115 ; • Renforcer le réseau de mobilités douces (piétons et cyclistes) pour les déplacements du quotidien et de loisirs (tourisme) sur les voies existantes et créer de nouveaux itinéraires interquartiers ; • Valoriser les transports collectifs et offrir davantage de confort aux usagers des lignes de car (arrêts de car aux normes, abribus, etc.) ; • Organiser le stationnement des vélos et des deux-roues motorisés aux abords des sites touristiques et des activités économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager les principaux carrefours de la RD112 : RD115E1, chemins des promeneurs, des Vignes et de Montplaisir et sécuriser les carrefours RD986/RD115 et RD986/rue du Mazet ; • Créer une liaison entre le chemin de Montplaisir et Moulès-et-Baucels ; • Renforcer la liaison RD115/ZAE des Broues à Ganges par la RD115E1 ; • Conforter les aménagements piétons sur les principales voies en direction du centre-ville et de la RD986 ; • Maintenir des dispositions dans le PLU sur le stationnement privé des véhicules et des vélos ; • Étudier la capacité de renforcer le stationnement public près de la Mairie.

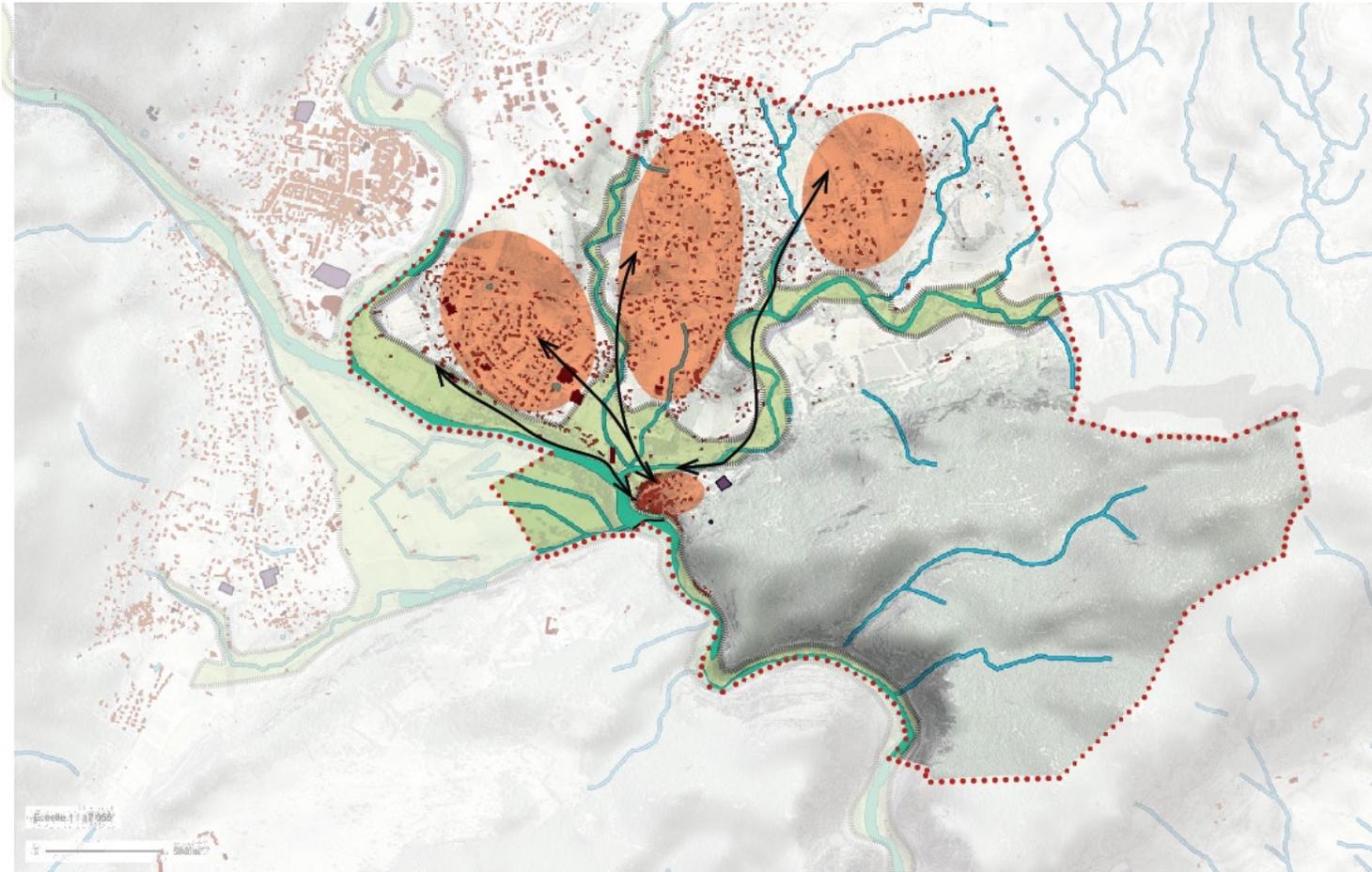
Diagnostic transports et déplacements

Principaux aménagements à réaliser identifiés au PADD



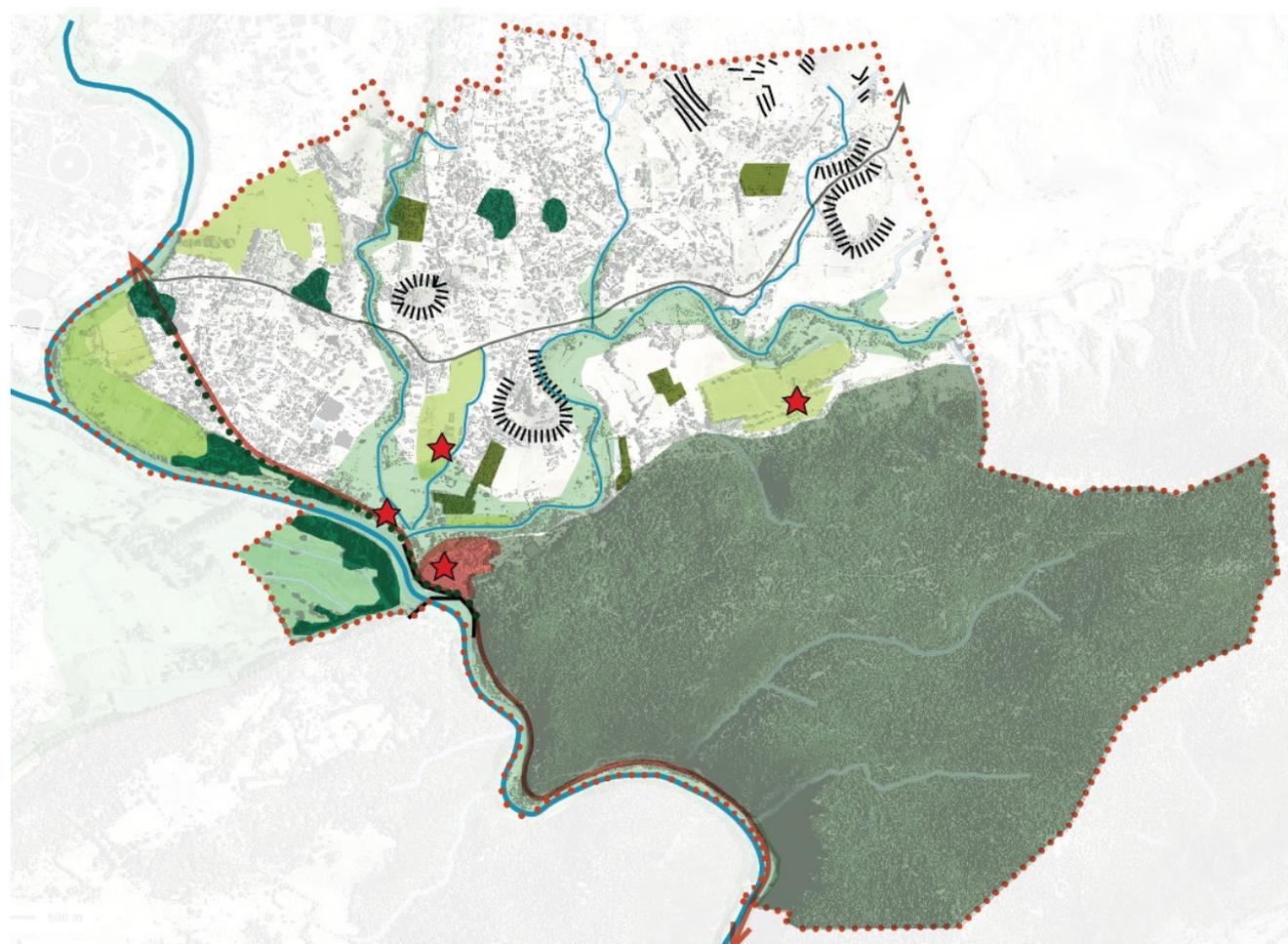
Analyse Paysagère

Les reliefs et cours d'eau fondateurs du village



Analyse Paysagère

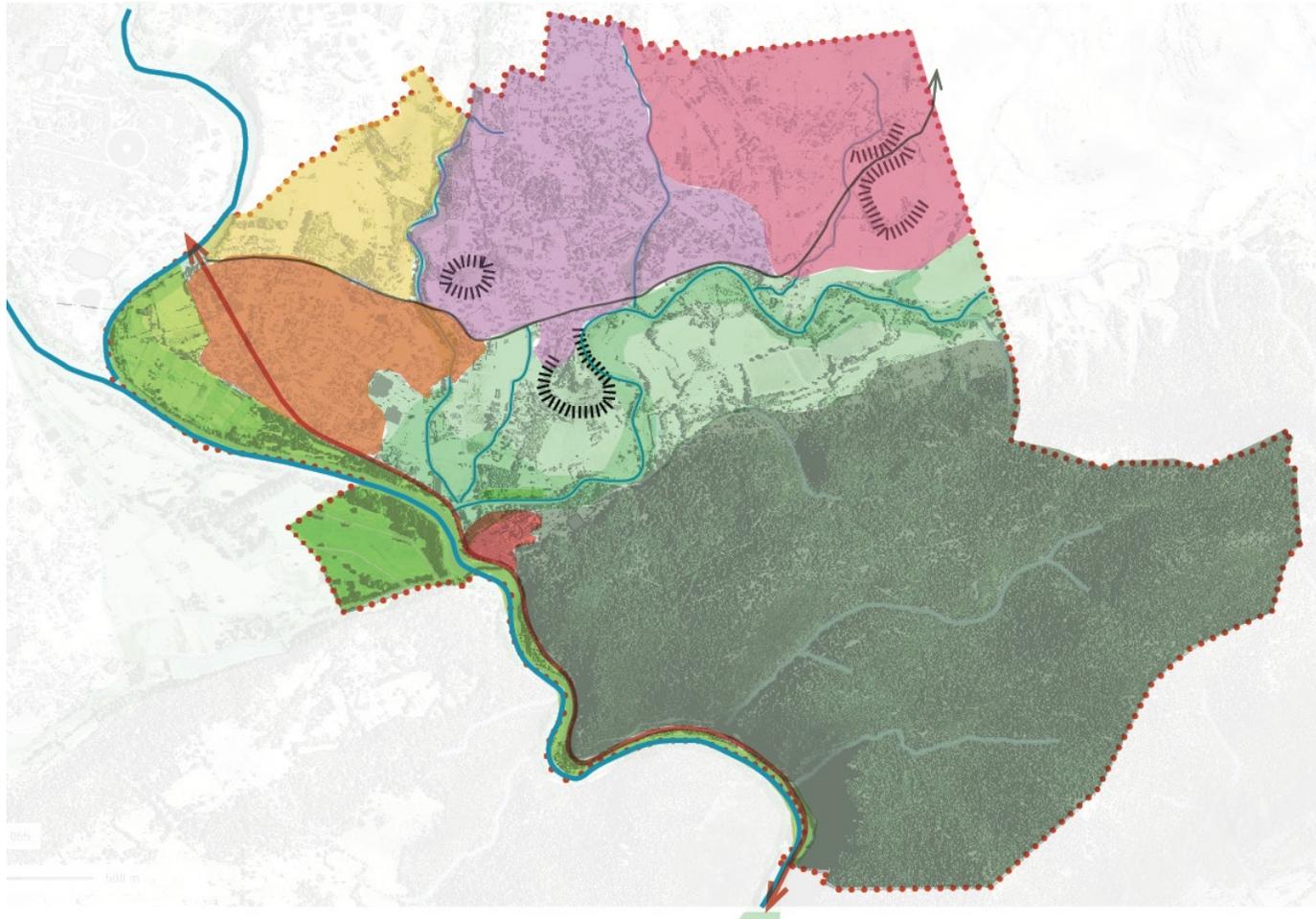
Les éléments singuliers du paysage de Laroque



- centre ancien
- espaces ouverts/agricoles
- ripisylves
- garrigues
- boisements et parcs
- grands mails
(chenaie et micocouliers)
- |||||| relief / repère
- alignement
- ★ élément architectural remarquable
- //// muret, terrasse...
- cours d'eau
- Y quais et retenue d'eau

Analyse Paysagère

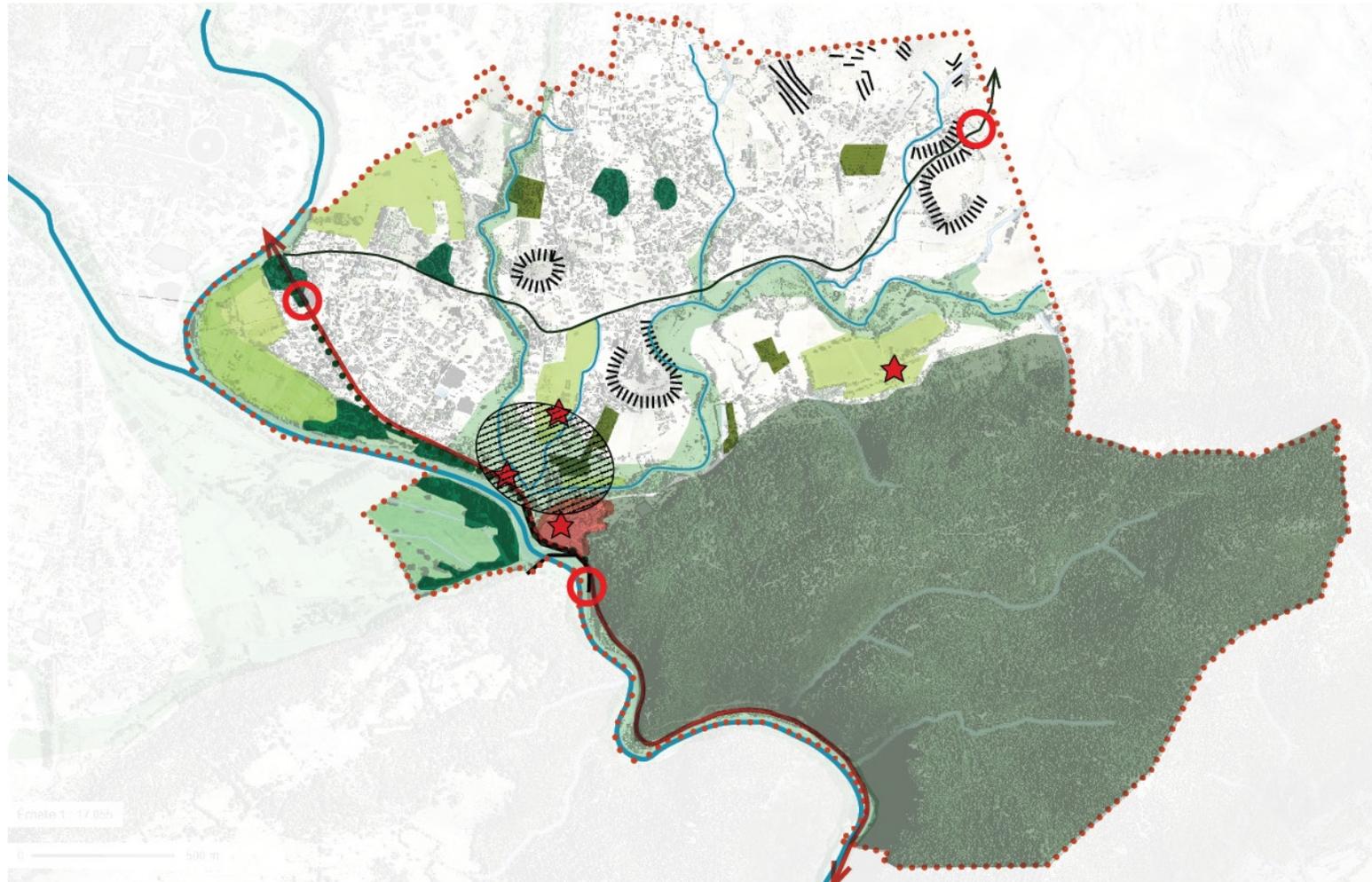
Les entités paysagères



- espaces alluviaux
- vallée du merdanson
- espaces boisés
- plaine agricole
- centre ancien (tertre)
- typologie urbaine (1)
- typologie urbaine (2)
- typologie urbaine (3)

Analyse Paysagère

Les enjeux paysagers



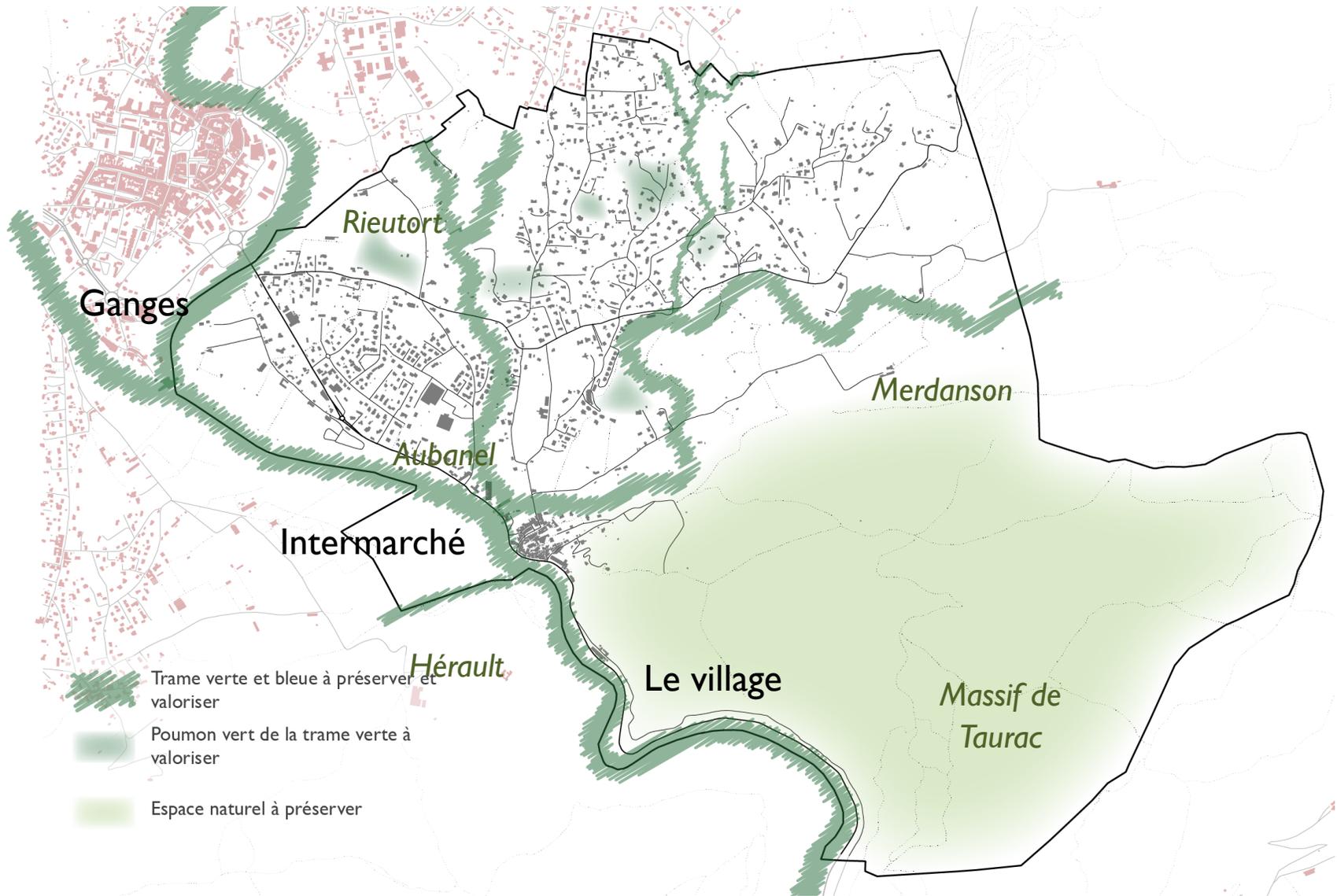
Le paysage

Enjeux identifiés et orientations/objectifs du PADD

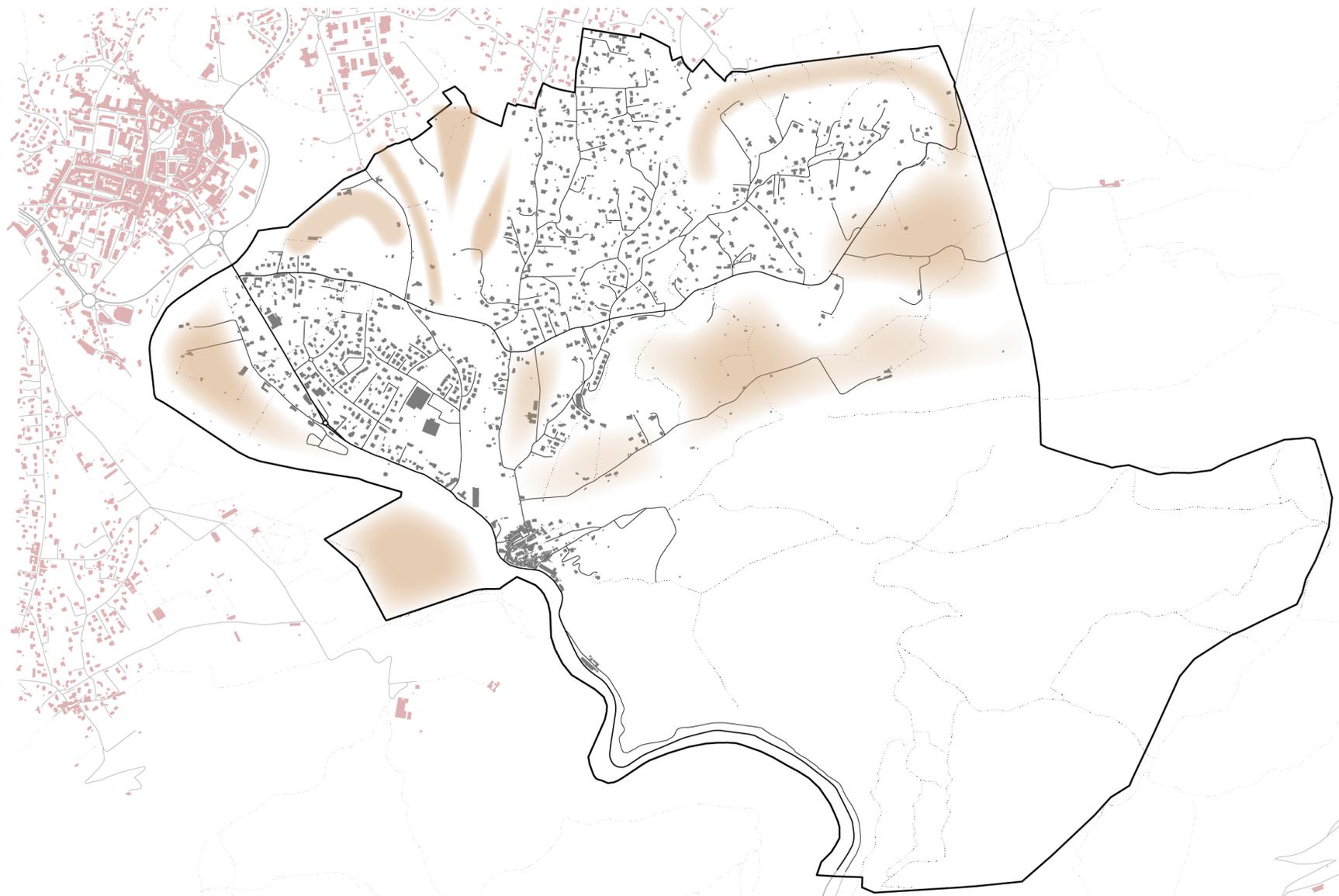
Enjeux (diagnostic)	Orientations/objectifs (PADD)
<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des entrées de villes marquées par des boisements ou par la faille des gorges de l'Hérault • Préserver les espaces de respiration : boisements et/ou milieux ouverts • Valoriser l'axe de traversée de Laroque • Valorisation des quai et de la retenue d'eau • Prise en considération des enjeux spécifiques à chaque entité 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les espaces, sites et paysages remarquables que sont : les massifs collinaires, les bois, les puechs, les cours d'eau et leurs ripisylves ou encore certains arbres d'alignement. • Protéger et valoriser les paysages agricoles : éviter le mitage et éviter le développement urbain dans les entités agricoles identifiées • Requalification de la D986 avec un partage plus équitable des modes de déplacements • Travailler la définition des limites urbaines (en lien avec le sujet « urbain »)

➤ Cartographies à croiser avec les autres enjeux

Spatialisation PADD - Le paysage : collines, masses boisées



Spatialisation PADD - Le paysage : les entités agricoles à maintenir



LES ENJEUX ISSUS DE L'ÉTAT
INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET TRADUCTION DANS LE PADD

L'environnement physique

Enjeux identifiés et orientations/objectifs du PADD

Enjeux (diagnostic)	Orientations/objectifs (PADD)
<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper les effets du changement climatique qui entraînera des épisodes extrêmes du climat (plus grosses chaleurs et sécheresse en été et d'avantage d'épisodes pluvieux et orages en hiver) : maintien végétation en ville, favoriser les transports doux... ; • Tenir compte des conséquences de la Loi Montagne ; • Préserver la qualité et le débit du fleuve Hérault ; 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des orientations et objectifs participe à la prise en compte du changement climatique : création de cheminements doux, maintien des espaces boisés, valorisation de ripisylve, gestion des risques naturels... • Le principe d'urbanisation retenu dans la PADD, à savoir 75% de la production de logements dans la zone urbanisée actuelle, concourt à respecter les prescriptions de la loi Montagne.

Biodiversité et milieux naturels

Espaces naturels : milieux et espèces

Forêt



Fauvette à tête noire - Sittelle torchepot –
Epervier d'Europe
Source : Oiseaux.net

Ripisylve



Cincle plongeur, Martin pêcheur et Milan noir
Source : oiseaux.net

Garrigues



Fauvette mélanocéphale et Circaète Jean-le-Blanc
Source : oiseaux.net

le Lézard vert occidental, la Couleuvre de Montpellier, le Lézard des murailles, le Lézard ocellé ou encore la Tarente de Maurétanie



Proserpine posée sur une esphorbe.

Mâle de Diane posé sur un épi pour se réchauffer entre deux averses.

Biodiversité et milieux naturels

La nature urbaine à maintenir



Les murs de pierre sèche, support d'une petite faune et abri pour certaines espèces (le Lézard vert occidental, la Couleuvre de Montpellier, le Lézard des murailles, le Lézard ocellé ou encore la Tarente de Maurétanie)



Nids d'hirondelles dans les génoises du bâti ancien

Biodiversité et milieux naturels

Trame verte et bleue

Définition : Des **Réservoirs de Biodiversité** et des **Corridors écologiques** qui forment des continuités écologiques. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire car elle contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

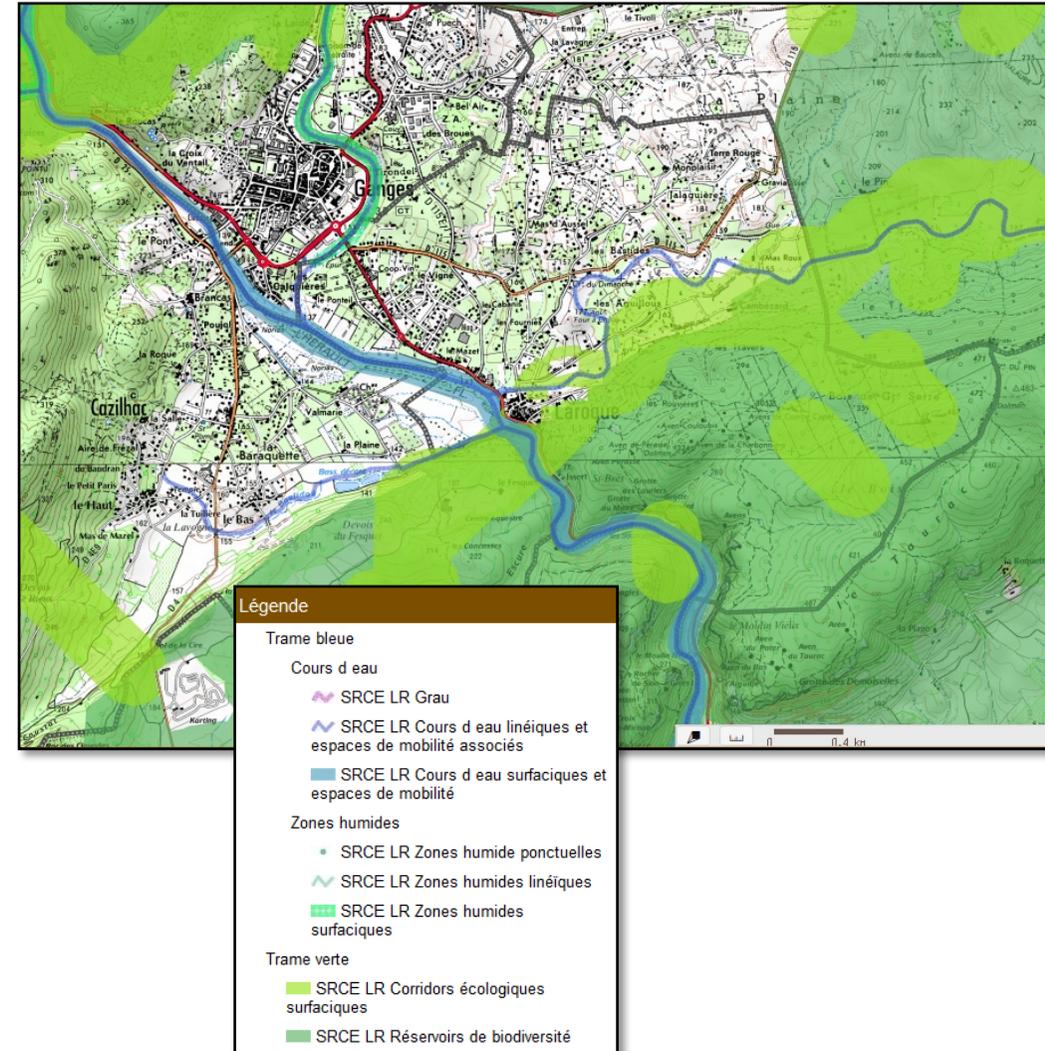
- ✓ Réservoir de biodiversité = espaces dans lesquels **la biodiversité est la plus riche** ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie.
- ✓ Corridors écologiques = Les corridors écologiques assurent des **connexions entre des réservoirs** de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

La TVB est une carte de constat qui sert à **savoir Comment et Où on urbanise afin de respecter le patrimoine naturel communal.**

Biodiversité et milieux naturels

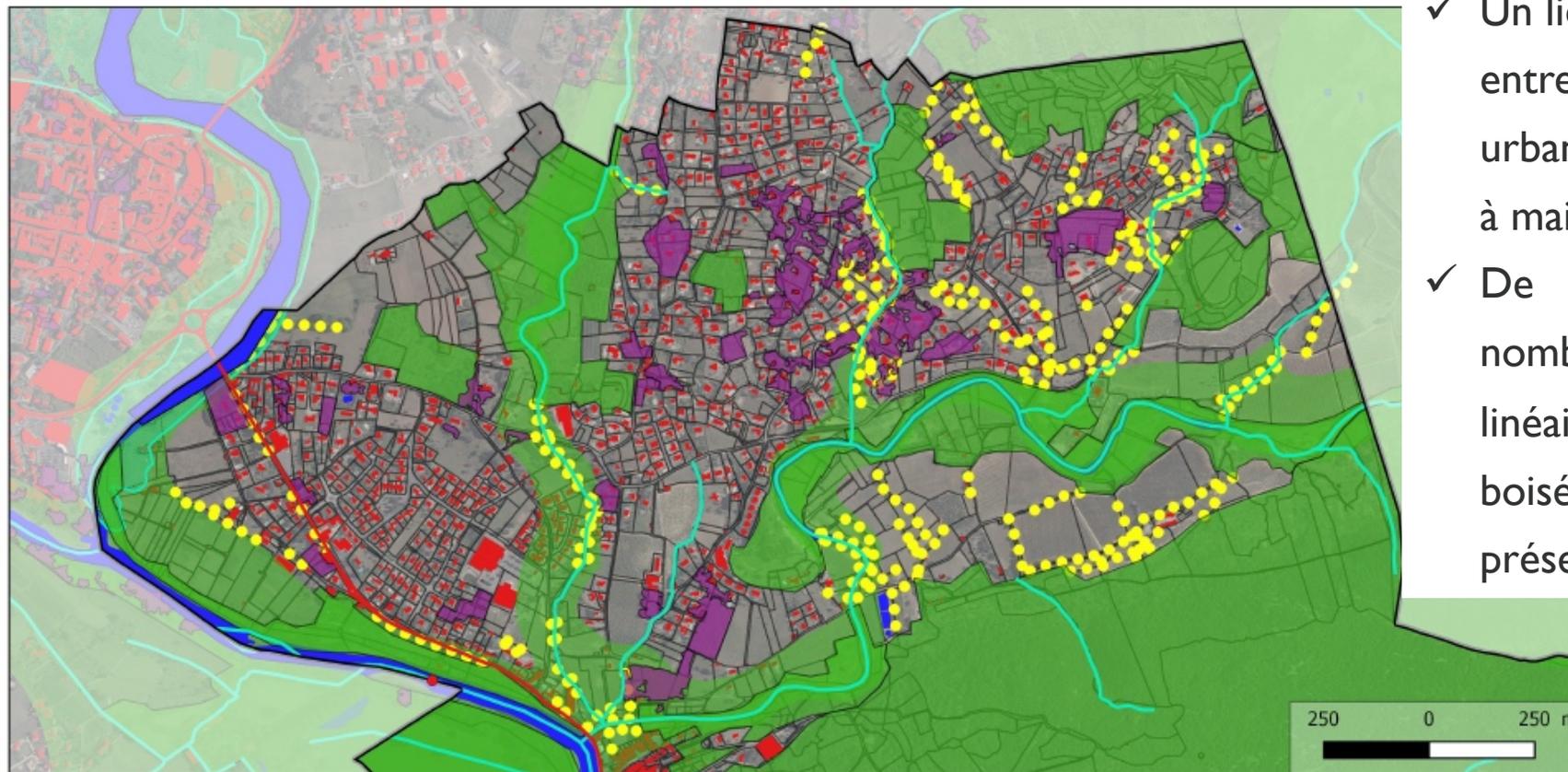
Trame verte et bleue du SRCE

La Trame bleue est bien représentée sur la commune avec l'Hérault et sa zone humide ainsi que le Merdanson et un autre affluent de l'Hérault en limite Nord-Ouest communale.



Biodiversité et milieux naturels

Trame verte et bleue



- ✓ Un lien étroit entre TVB et urbanisation à maintenir ;
- ✓ De nombreux linéaires boisés à préserver.

Légende

- | | |
|--|--|
| ■ Réservoirs de biodiversité | ■ Réservoir de biodiversité |
| ■ Espace fonctionnel des zones humides | ■ Nature urbaine |
| — Rivières - Corridors écologiques | ● Corridors écologiques : Haies & Alignements d'arbres |
| Discontinuités écologiques : obstacles à l'écoulement | ■ Discontinuités écologiques : routes primaires et urbanisation |
| ● Seuil en rivière | |

Source : SIG LR 2015 - SIE RM- ROE- DREAL Occitanie
 - BD TOPO 2015
 Réalisation : NORMECO, Qgis 2.8.7 - 2017

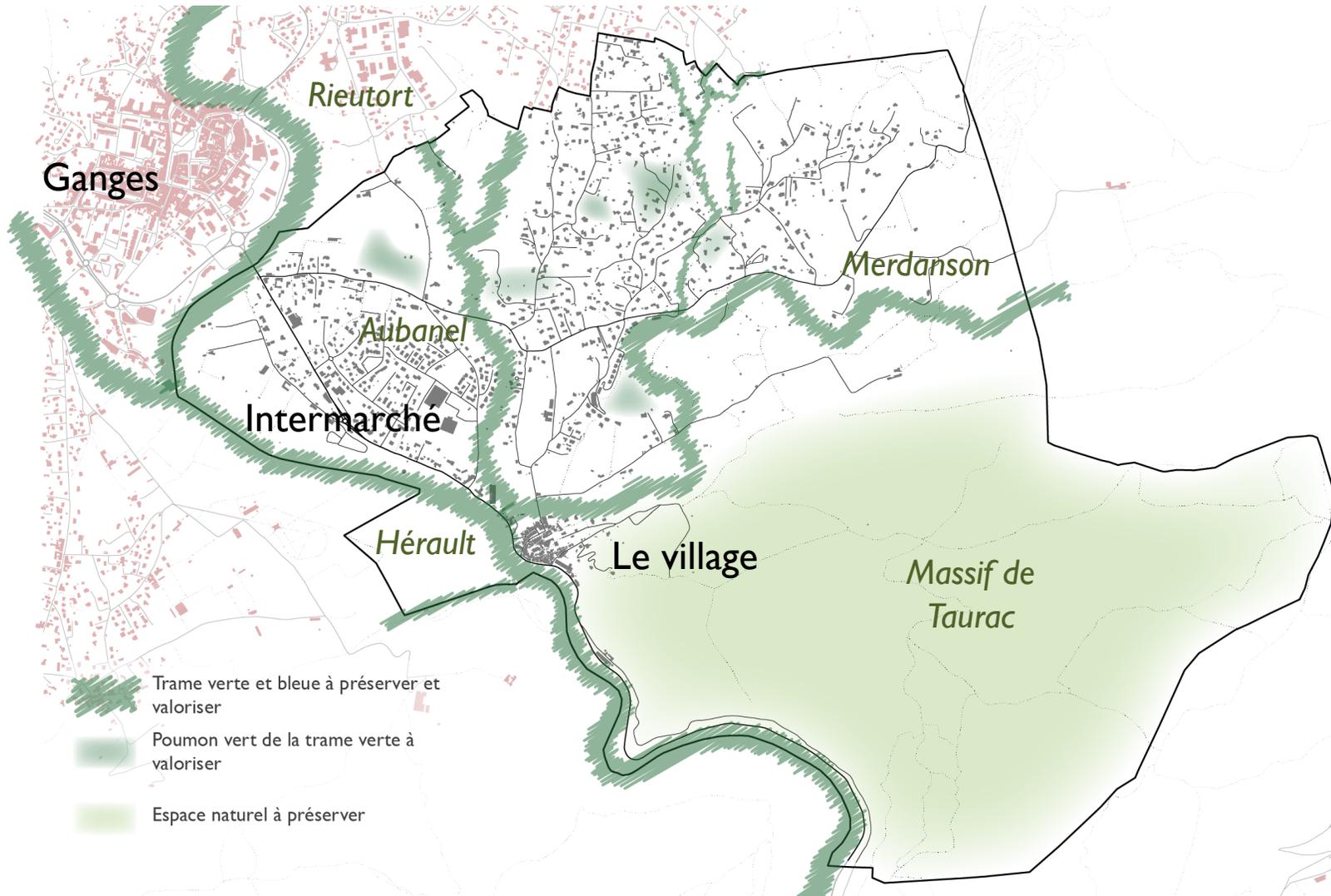
Biodiversité et milieux naturels

Enjeux identifiés et orientations/objectifs du PADD

Enjeux (diagnostic)	Orientations/objectifs (PADD)
<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des réservoirs de biodiversité identifiés ; • Maintien d'une agriculture de qualité d'un point de vue écologique en préservant les haies entrecoupant les parcelles agricoles ; • Protection des ripisylves, sources de biodiversité et corridors écologiques, restauration des parties endommagées quand cela est possible ; • Limiter les ouvrages perturbant la libre circulation des espèces ; • Limiter l'étalement urbain et la fragmentation des milieux naturels par les axes routiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les ripisylves de l'Hérault, de l'Aubanel, du Merdanson, du Rieutort, du ruisseau de Montplaisir ; • Préservation de poumons verts en zone urbanisée identifiés en « réservoir de biodiversité » et « nature urbaine » : boisements et puech chemin des Promeneurs, boisement rue Carrière Obscure, puech du Four à Chaux, boisements chemin de Montplaisir... • Protéger de l'urbanisation les secteurs ZNIEFF et ZICO ; • Mobiliser environ 75% du foncier nécessaire à la croissance urbaine dans les espaces urbains existants, définition des limites d'urbanisation à maintenir et à structurer.

Diagnostic sociodémographique

Principaux éléments naturels à maintenir identifiés au PADD



Les ressources naturelles et leur gestion

L'eau

Enjeux (diagnostic)	Orientations/objectifs (PADD)
Justifier la ressource en eau du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Caller l'apport démographique de la commune au regard de la ressource en eau disponible jusqu'à 2030 ;• Inscrire des prescriptions du SPANC dans le PLU pour les secteurs concernés par l'assainissement collectif, notamment dans le Nord-Ouest du territoire où de nouveaux projets de construction peuvent être réalisés en dent-creuse et densification.

Les ressources naturelles et leur gestion

Assainissement des eaux usées

- ✓ Schéma directeur d'assainissement de 2012 ;
- ✓ Station d'épuration d'une **capacité nominale de 1200E/H** ; le SDA a permis de projeter **l'extension de la station d'épuration à 1900E/H** afin de répondre aux besoins futurs. L'accueil de nouvelles populations dans les secteurs en assainissement collectif ne pourra donc se faire qu'à cette condition d'extension.
- ✓ Assainissement non-collectif : reprise des données du diagnostic 2013, **221 habitations équipées de système d'assainissement autonome.**

Assainissement des eaux pluviales

- ✓ Étude de 2004 : les aménagements futurs de la commune devront prendre en compte les débits définis et appliquer les préconisations pour réduire l'impact de nouvelles constructions sur le ruissellement général.
- ✓ SCHEMA DIRECTEUR PLUVIAL

Les ressources naturelles et leur gestion

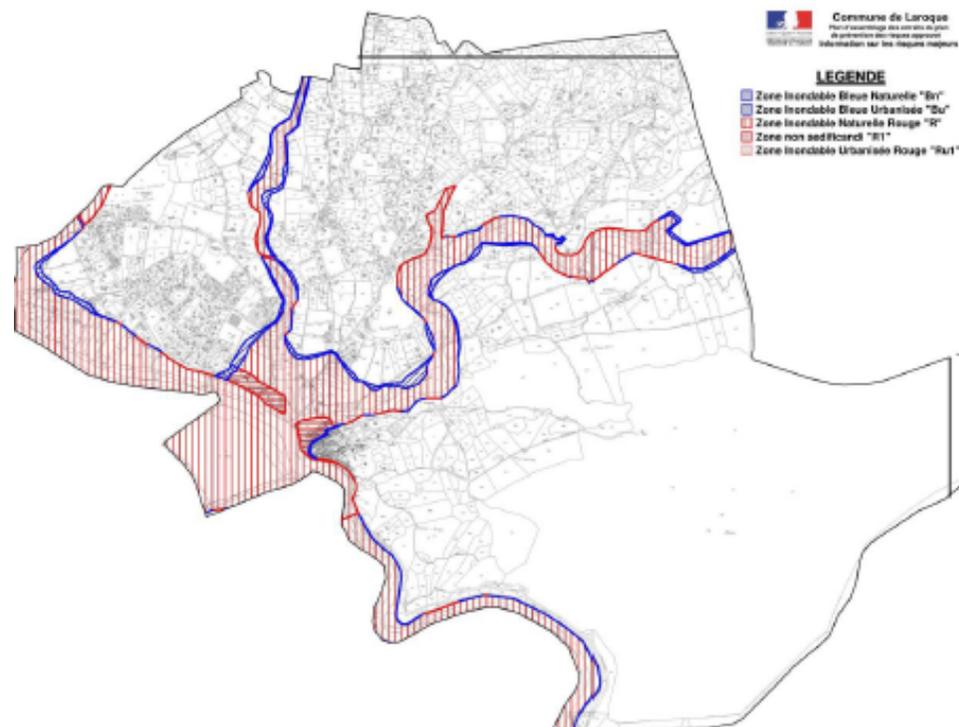
Enjeux identifiés et orientations/objectifs du PADD

Enjeux (diagnostic)	Orientations/objectifs (PADD)
<ul style="list-style-type: none">• Réaliser l'extension de la STEP pour permettre d'atteindre les objectifs de croissance démographique ;• Des ruissellements urbains accentués sur le nord du village à limiter.	<ul style="list-style-type: none">• Encadrer les problématiques hydraulique du territoire

Risques naturels

Les risques inondation et incendie

- ✓ Le risque inondation est un des principaux risque encouru sur la commune et se concentre au plus près des zones habitées.
- ✓ Laroque considérée comme une commune de massif forestier peu sensible mais menacée de grands incendies.
- ✓ Pas de PPRif donc la population et les propriétaires de terrains boisés, ont un rôle essentiel à jouer dans la réussite de la prévention de ce risque : obligation légales de débroussaillage à respecter.



Risques naturels

Enjeux identifiés et orientations/objectifs du PADD

Enjeux (diagnostic)	Orientations/objectifs (PADD)
<ul style="list-style-type: none"> • Éviter toute construction nouvelle en zone à risque ; • Limiter l'imperméabilisation du sol au maximum afin de ne pas aggraver le risque inondation fortement présent sur la commune ; • Être vigilant sur le débroussaillage et maintenir les espaces agricoles qui auront un rôle « coupe-feu » en cas d'incendie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le libre écoulement des eaux et la capacité d'extension des crues, notamment par le maintien de la limite d'urbanisation actuelle dans le lit de l'Hérault ; • Éviter l'aggravation du phénomène inondation en exigeant une gestion des ruissellement dans les nouvelles opérations, tout particulièrement sur la partie nord de la commune qui se déverse vers le centre village ; • Contrôler l'imperméabilisation des sols dans les secteurs à forts enjeux de ruissellement ; • Maintenir une coupure d'urbanisation en espace agricole entre le massif de Taurac et le village qui servira de zone coupe feu.

SYNTHESE DU PADD

Le contenu du PADD

Orientation 1 : Maîtriser un développement harmonieux en continuité avec le tissu urbain existant

Objectif 1 : Créer un développement harmonieux

Objectif 2 : Permettre l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire communal

Objectif 3 : Trouver une réponse cohérente aux besoins d'urbanisation

Objectif 4 : Développer un urbanisme respectueux de l'environnement et des activités agricoles

Orientation 2 : Recoudre le tissu urbain pour une meilleure lisibilité du fonctionnement urbain

Objectif 5 : Améliorer l'accessibilité du territoire

Objectif 6 : Réorganiser l'offre en stationnement

Orientation 3 : Favoriser une dynamique économique et d'équipements

Objectif 7 : Développer le potentiel économique du territoire communal et satisfaire les besoins actuels et futurs d'équipements publics

Objectif 8 : Promouvoir une agriculture de qualité aux fonctions multiples

Objectif 9 : Développer le tourisme

Orientation 4 : Préserver et mettre en valeur les paysages, l'environnement et le patrimoine naturel

Objectif 10 : Protéger les éléments identitaires du paysage communal

Objectif 11 : Valoriser et gérer le patrimoine naturel

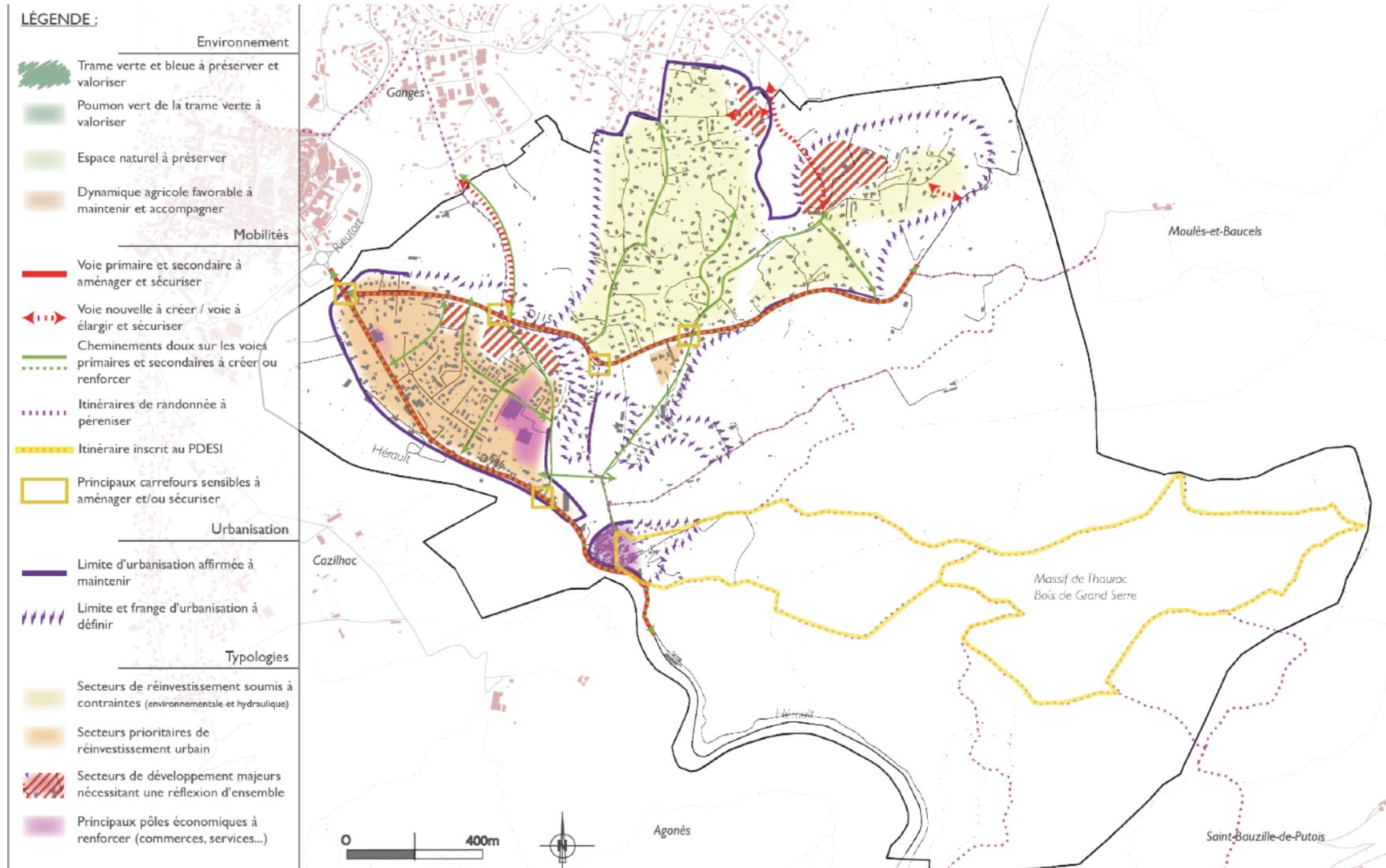
Objectif 12 : Considérer l'espace agricole

Objectif 13 : Prendre en compte les risques et les nuisances

Objectif 14 : Renforcer la protection de l'environnement

Objectif 15 : Développer un urbanisme de sobriété énergétique et les télécommunications

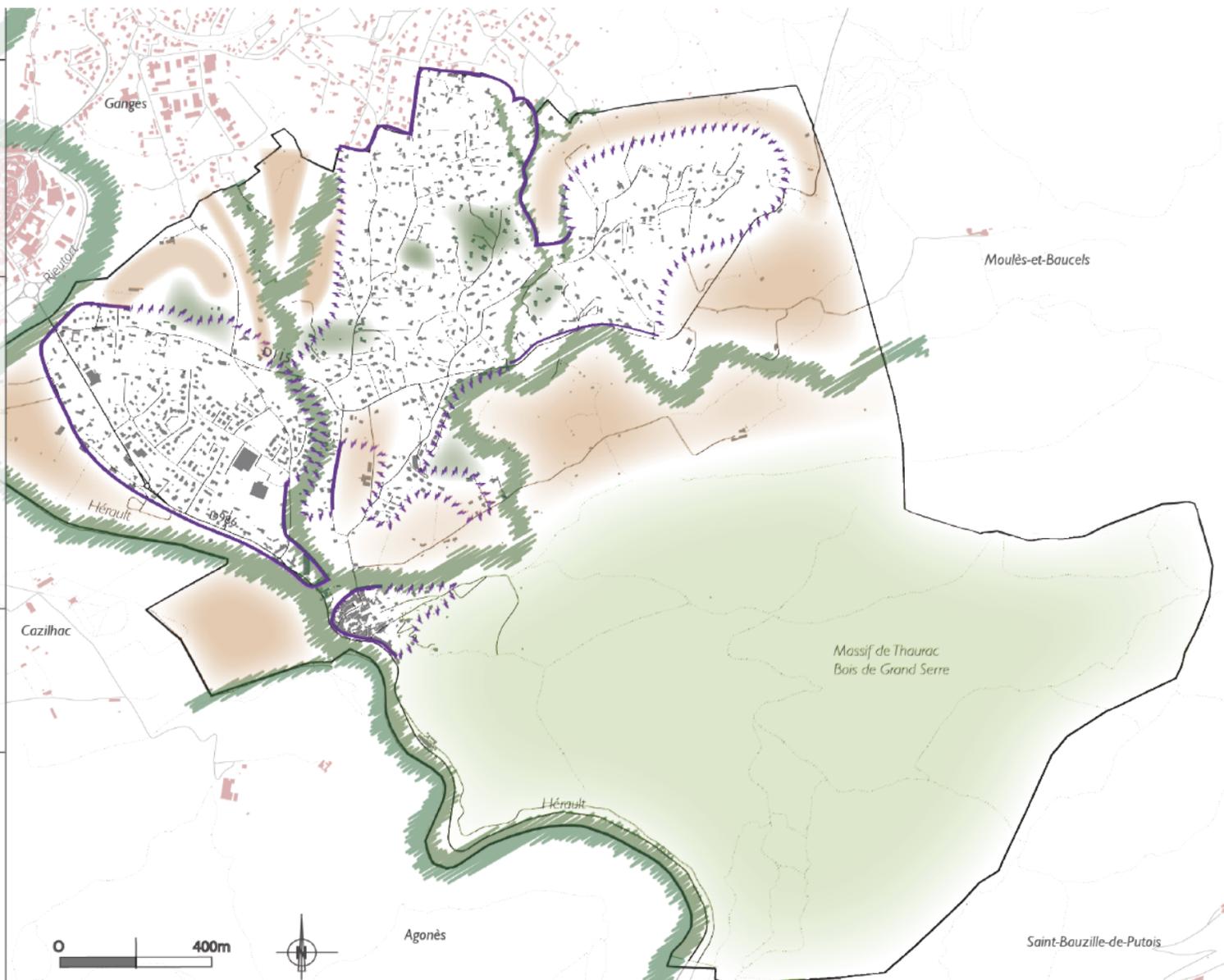
Orientation 1 & 2 : Maîtriser un développement harmonieux en continuité avec le tissu urbain existant et recoudre le tissu urbain pour une meilleure lisibilité du fonctionnement urbain



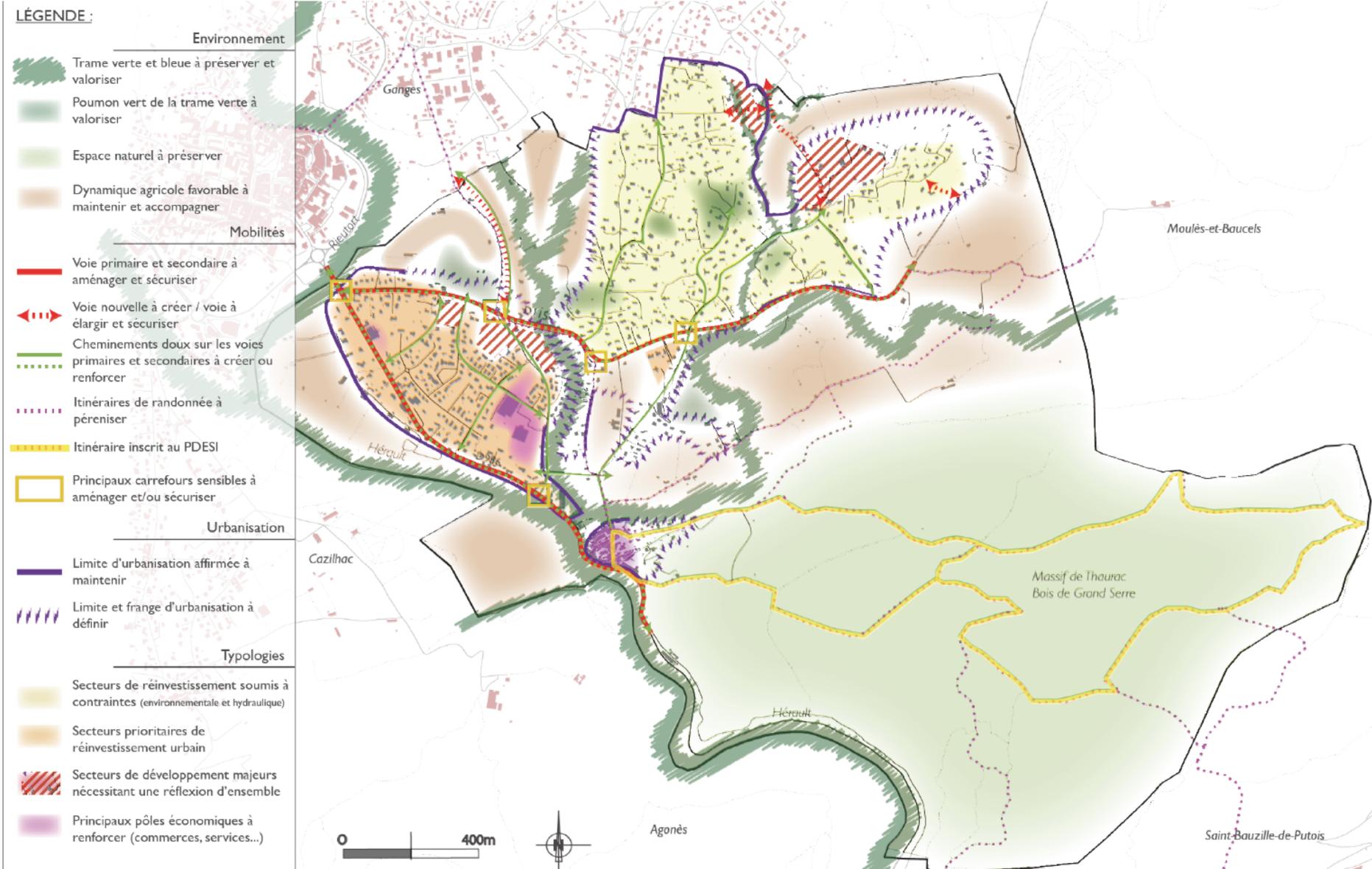
Orientation 4 : Préserver et mettre en valeur l'environnement naturel et paysager

LÉGENDE :

- | | |
|----------------------|---|
| Environnement | |
| | Trame verte et bleue à préserver et valoriser |
| | Poumon vert de la trame verte à valoriser |
| | Espace naturel à préserver |
| | Dynamique agricole favorable à maintenir et accompagner |
| Mobilités | |
| | Voie primaire et secondaire à aménager et sécuriser |
| | Voie nouvelle à créer / voie à élargir et sécuriser |
| | Cheminements doux sur les voies primaires et secondaires à créer ou renforcer |
| | Itinéraires de randonnée à pérenniser |
| | Itinéraire inscrit au PDESI |
| | Principaux carrefours sensibles à aménager et/ou sécuriser |
| Urbanisation | |
| | Limite d'urbanisation affirmée à maintenir |
| | Limite et frange d'urbanisation à définir |
| Typologies | |
| | Secteurs de réinvestissement soumis à contraintes (environnementale et hydraulique) |
| | Secteurs prioritaires de réinvestissement urbain |
| | Secteurs de développement majeurs nécessitant une réflexion d'ensemble |
| | Principaux pôles économiques à renforcer (commerces, services...) |



Carte de synthèse

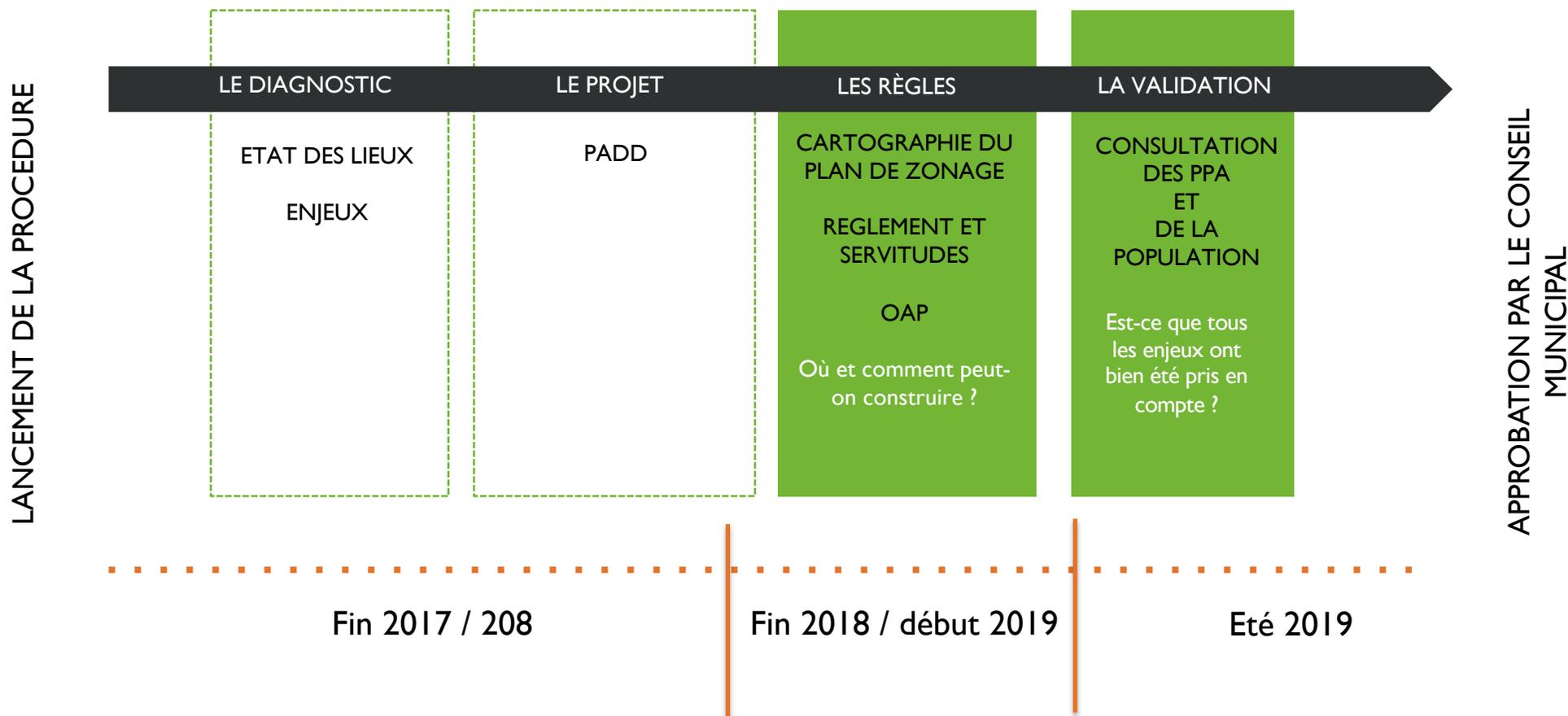


CALENDRIER

A. La procédure d'ensemble

B. Les échanges avec la population

5 – Le calendrier Global



5 – Le calendrier Global

Rappel de la procédure

Réalisé

Diagnostic territorial

Projet d'aménagement et de développement durables – débattu en Conseil Municipal le **14/06/2018**

En cours

Plan de zonage et des réservations en cours

Orientations d'aménagement et de programmation

Formalisation du document

Association des Personnes Publiques

À réaliser

Bilan de concertation

Instruction pendant l'arrêt (CDPENAF)

Enquête publique

Approbation

5 – Synthèse de la mobilisation du public

- Réunion publique N°1 en phase diagnostic/PADD : aujourd'hui
- Réunion publique N°2 avant l'arrêt du PLU : printemps 2019
- ❖ Une mobilisation permanente avec pour appuie le registre de concertation et les documents de travail mis à la disposition du public
- ❖ Une mobilisation sur 1 mois avec la présence d'un commissaire enquêteur qui procédera à des permanences pour rencontrer les habitants qui le souhaitent → fin d'année 2018
- ❖ Un conseil municipal qui se tient à votre écoute

**MERCI POUR VOTRE PRÉSENCE ET
VOTRE PARTICIPATION**